UNIVERSITÉ DE PARIS — FACULTÉ DE MÉDECINE

Année 1913 **THÈSE** N°

POUR

LE DOCTORAT EN MÉDECINE

Du Rôle de l'Alcool

dans la Nocivité des Obsédés Impulsifs et des Impulsifs non délirants

CONSIDÉRATIONS CLINIQUES ET PATHOGÉNIQUES

PAR

le Dr D. MARCUS

LICENCIÉ ÈS SCIENCES

INTERNE A L'ASILE D'ALIÉNÉS DE CLERMONT DE L'OISE

Né à Weksné (Russie), le 20 Mai 1884

Président : MONSIEUR GILBERT-BALLET, PROFESSEUR

PARIS

IMPRIMERIE DES THÈSES DE MÉDECINE

OLLIER-HENRY

26, Rue Monsieur-le-Prince, 26, PARIS (VIe Art).

1913

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Doyen	M. LANDOUZY
Professeurs	MM.
Anatomie	NICOLAS
Physiologie	Ch. RICHET
Physique médicale	WEISS
Chimie organique et Chimie minérale	DESGREZ.
Parasitologie et Histoire naturelle médicale	BLANCHARD
Pathologie et Thérapeutique générales	ACHARD
Pathologie médicale	WIDAL. TEISSIER
Pathologie chirurgicale	LEJARS.
Anatomie pathologique	Pierre MARIE.
Histologie	PRENANT
Opérations et appareils	BROCA.
Pharmacologie et matière médicale	POUCHET
Thérapeutique	MARFAN
Hygiène	CHANTEMESSE
Médecine légale	THOINOT
Histoire de la médecine et de la chirurgie	LETULLE
Pathologie expérimentale et comparée	ROGER
Clinique médicale	CHAUFFARD. DEBOVE. GILBERT. LANDOUZY
Maladies des enfants	HUTINEL
Clinique des maladies mentales et des maladies de l'encéphale	Gilbert BALLET
Clinique des maladies cutanées et syphilitiques	GAUCHER
Clinique des maladies du système nerveux	DEJERINE
Clinique chirurgicale	Pierre DELBET. QUENU. RECLUS. HARTMANN
Clinique ophtalmologique	DE LAPERSONNE
Clinique des maladies des voies urinaires	LEGUEU
Clinique d'accouchements	BAR. PINARD. RIBEMONT-DESSAIGNE
Clinique gynécologique	POZZI
Clinique chirurgicale infantile	KIRMISSON
Clinique thérapeutique	A. ROBIN

Agrégés en exercice

MM.			
BALTHAZARD	DUVAL Pierre	LENORMANT	PROUST
BERNARD	GOUGEROT	LEQUEUX	RATHERY
BRANCA	GRÉGOIRE	LERI.	RETTERER
BRINDEAU	GUÉNIOT	LŒPER	RICHAUD
BROCA André	GUILLAIN	MACAIGNE	ROUSSY
BRUMPT	JEANNIN	MAILLARD	ROUVIÈRE
CAMUS	JOUSSET André	MORESTIN	SCHWARTZ
CARNOT	LABBÉ Marcel	MULON	SICARD
CASTAIGNE	LANGLOIS	NICLOUX	TERRIEN
CHEVASSU	LAIGNEL-LAVASTINE.	NOBECOURT	TIFFENEAU
CLAUDE		OKINCZYC	ZIMMERN
COUVELAIRE	LECÈNE	OMBREDANNE	

Par délibération en date du 9 décembre 1798, l'Ecole a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui seront présentées, doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, et qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation.

A Monsieur le Professeur GILBERT BALLET

Hommage de profond respect et de reconnaissance pour l'honneur qu'il a bien voulu nous témoigner en acceptant la présidence de notre thèse.

A NOS MAITRES DE LA FACULTÉ DE MONTPELLIER

Nous adressons ici l'expression sincère de notre reconnaissance pour leur enseignement dont la profondeur s'allie toujours à une clarté et une simplicité qui le rend si attrayant. Nous n'oublierons jamais la sympathie bienveillante et amicale que la plupart d'entre eux nous ont témoignée au cours de nos études à la Faculté.

A Monsieur le Professeur RAUZIER

Nous devons tout particulièrement exprimer notre dévouement très respectueux et notre reconnaissance. Son enseignement quotidien à la Clinique nous a initié à l'art difficile d'examiner un malade et de poser un diagnostic aussi précis que possible. Nous nous souviendrons toujours des marques précieuses de bonté et de sympathie qu'il nous a prodiguées dans maintes circonstances.

A Monsieur JEANBRAU

PROFESSEUR AGRÉGÉ.

CHIRURGIEN DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL

Nous devons également beaucoup de reconnaissance pour l'intérêt bienveillant et l'amitié qu'il nous a toujours montrés.

A UN HOMME DE BIEN

Monsieur DAVID WEILL

Hommage de reconnaissance
et de dévouement.

A MON PÈRE

A MA MÈRE

A MES BEAUX-PARENTS

Monsieur et Madame MILLER

A MON FRÈRE AINÉ

Monsieur O. MARCUS

PROFESSEUR DE MATHÉMATIQUES A L'ÉCOLE NORMALE ORIENTALE

J'offre l'hommage de ce modeste travail en signe de reconnaissance et de dévouement profonds et inaltérables pour sa généreuse bonté et son dévouement qui ne se sont jamais démentis à mon égard.

A MA CHÈRE ÉPOUSE ET CAMARADE D'ÉTUDES

Le Docteur MARCUS, née Miller

ANCIEN INTERNE EN MÉDECINE

Hommage pour le dévouement et l'énergie admirables dont elle a fait preuve aux jours difficiles de nos études et de notre vie communes.

INTRODUCTION

Les méfaits de l'alcool ne se comptent plus aujourd'hui. Depuis que Magnus Hus a jeté le premier cri d'alarme, divers auteurs, ont décrit avec détails les ravages que ce poison exerce sur l'individu, la famille et la société toute entière.

Chez le premier il engendre diverses maladies organiques décrites dans tous les livres de pathologie : gastrite chronique, cirrhose du foie, névrites périphériques, etc. En outre l'individu intoxiqué par l'alcool ayant l'organisme taré et affaibli est singulièrement prédisposé aux maladies infectieuses, à la *tuberculose* en particulier. Ce fléau redoutable de l'humanité reconnaît l'alcoolisme pour une de ses principales causes comme le prouvent surabondamment d'innombrables statistiques et les observations cliniques journalières.

De plus, on connaît la sévérité d'allure que prennent chez les alcooliques certaines infections comme la pneumonie et quelle gravité acquièrent chez eux des traumatismes quelquefois insignifiants par ailleurs.

Mais tout ceci n'est presque rien en comparaison avec les effets désastreux que l'alcool exerce sur la partie la plus noble de l'organisme : le cerveau. C'est cet organe le plus délicat et le plus sensible à la plupart des poisons, qui est toujours le premier altéré, et avec lui les hautes fonctions qui lui sont dévolues : sensibilité, affectivité, volonté, attention, jugement, intelligence, morale, etc. Ces fonctions étant de celles qui élèvent l'homme au-dessus de la brute, qui président à la détermination de ses actes et qui règlent ses rapports avec ses semblables, on comprend aisément quelles graves conséquences leur altération, diminution ou perversion entraîne pour l'individu lui-même et pour son entourage.

La famille et la race sont profondément lésés par l'alcoolisme, et cela de plusieurs manières. Qui ne sait quels troubles profonds et quels graves désordres l'alcool jette dans d'innombrables familles qui sans cela vivraient heureuses et prospères. Les chroniques journalières et les romans sont remplis de récits attristants ou tragiques où les foyers les mieux organisés sont détruits dès que ce poison subtil et redoutable y pénètre. Sans insister sur les crimes effrayants commis journellement par les alcooliques au sein même de leur famille, des attentats sur les personnes qui devraient être le plus respectées, crimes dont le seul récit fait frémir et que l'alcoolique, soustrait au moindre frein moral, commet souvent avec la brutalité et la férocité des pires fauves ; sans insister ici sur ces faits. il suffit de rappeler combien de fois la

famille est réduite à la misère et à l'inanition, vouée à la maladie et aux plus lamentables dégradations morales, par la faute d'un père toujours altéré. La mère, lasse de souffrir toutes les privations et d'être avec ses enfants continuellement en butte aux brutalités d'un ivrogne, quitte le foyer conjugal pour ne plus y revenir.

Mais il y a plus. L'alcoolique engendre une race d'êtres anormaux, tarés physiquement, intellectuellement et moralement, qui vont peupler les hôpitaux, les asiles d'aliénés et les prisons. C'est une notion banale en effet que c'est parmi la descendance des alcooliques, que se recrutent la majeure partie des alcooliques, des débiles, des épileptiques, des amoraux, des criminels, etc. et il est facile de prouver que les enfants des alcooliques sont une proie facile à la maladie et à la mort.

Cette esquisse rapide que nous venons d'ébaucher sur les effets nocifs de l'alcool, nous le montrent déjà comme un poison redoutable qu'on doit combattre de toutes ses forces. Mais ce qui en fait le plus redoutable fléau de l'humanité, c'est sa diffusion qui fait des progrès effrayants de jour en jour au point que des sociétés entières sont menacées de déchéance. Médecins et sociologues dénoncent journellement les progrès et les ravages de l'alcoolisme, et il suffit de jeter un coup d'œil autour de soi partout où l'on se trouve pour constater les choses *de visu*.

Or depuis plus d'un an que nous sommes interne à l'asile de Clermont (Oise), dans le service des hommes qui ne compte pas moins de 900 malades en moyenne,

nous avons pu approfondir la question de plus près. D'autant mieux que notre chef de service, Monsieur le docteur Thibaud, s'intéresse particulièrement à la question de l'alcoolisme et à celle des aliénés criminels, deux questions se rattachant l'une à l'autre par des liens étroits et nombreux. On est en effet très frappé à notre asile par ces deux faits importants : la grande proportion d'aliénés criminels et celle non moins grande d'alcooliques à divers degrés.

Aussi bien notre chef s'attache-t-il à dépister l'appoint alcoolique dans tous les crimes et délits où celui-ci peut-être mis en cause.

Voici à titre d'exemple quelques chiffres intéressants, extraits des rapports médicaux annuels de ces dernières années adressés à M. le Préfet :

Sur 200 malades, admis à l'asile pour la première fois en 1910, l'alcoolisme a, dans 64 cas, joué un rôle, soit principal, sous la forme d'alcoolisme aigu ou chronique, soit comme appoint pour provoquer des troubles délirants chez des prédisposés (ce qui fait déjà le chiffre respectable de 32 p. 100 de cas avérés et reconnus).

La prédisposition héréditaire, a été notée dans 41 cas ; ce chiffre est évidemment bien inférieur à la réalité. Pour 51 cas, on note des causes inconnues. Or dans ces deux dernières catégories de malades, il est extrêmement probable que l'alcool a joué un rôle chez plusieurs malades, soit par l'hérédité soit par l'intoxication personnelle.

Plus loin, dans le même rapport, nous relevons le chiffre des aliénés criminels. Ce chiffre se monte à 37, ce qui fait la

proportion respectable de 18,5 o/o par rapport au nombre total des malades admis. « Sur ces 37 cas, *20 fois au moins*, l'alcool a été la cause déterminante des crimes ou des délits».

En 1911, le nombre des malades admis pour la première fois est de 211. 70 cas au moins ont pour cause l'alcoolisme individuel. Dans 51 cas, on a noté la prédisposition héréditaire (dont l'alcool est un des principaux facteurs), et dans 42 cas les causes sont restées inconnues.

Le nombre des aliénés criminels a été de 37, chez lesquels 12 fois au moins l'alcool a été la cause déterminante des actes incriminés.

Et l'auteur du rapport s'exprime ainsi :

« La plupart de nos malades présentent un fond de « débilité mentale sur lequel poussent des idées déli- « rantes plus ou moins bien systématisées.

« Un certain nombre de nos débiles, se rapprochant « des imbéciles, ne délirent pas, mais présentent « des impulsions incendiatres, homicides ou sexuelles. « Leur volonté est trop faible pour résister à leurs ins- « tincts pervertis, *et le moindre excès alcoolique les « rend facilement criminels.* »

. . . . . .

« C'est l'alcool la cause la plus fréquente des mala- « dies mentales, comme il l'est de la criminalité et de « la dégénérescence de la race.

« C'est une banalité de répéter que l'alcoolisme « constitue un véritable péril national auquel les légis- « lateurs ont le devoir de s'intéresser. »

Le rapport de 1912 et le mouvement des malades de l'année courante montrent des chiffres analogues. Toujours

un grand nombre d'alcooliques, aigus ou chroniques, de dégénérés inférieurs pour la plupart de descendance alcoolique, et d'aliénés criminels où l'alcool joue également un rôle prépondérant.

Arrivé au terme de nos études médicales et ayant à choisir un sujet de thèse, il était tout naturel que nous songions à apporter une contribution personnelle, si modeste soit-elle, à la question qui nous a toujours si vivement préoccupé. Nous étions décidé de traiter un point quelconque des rapports entre l'alcool et la criminalité et, sur le conseil de M. Laignel-Lavastine, Professeur agrégé de Médecine mentale, à qui nous adressons ici nos vifs remerciements, nous avons fixé notre choix sur le sujet suivant : *Du rôle de l'alcool dans la nocivité des Obsédés impulsifs et des impulsifs non délirants.*

Ces malades rentrent pour la plupart dans la catégorie des dégénérés, débiles, abouliques, le plus souvent victimes déjà de l'alcoolisme héréditaire, dont il y a un nombre considérable dans notre asile.

Et si les crimes commis par les alcooliques aigus ou chroniques dans leur délire, ont été étudiés avec détail, *ceux commis par les dégénérés sous l'influence d'un appoint alcoolique sous forme d'impulsions conscientes ou inconscientes, d'obsessions ou d'idée fixes* ont été peu étudiés dans leur ensemble jusqu'à présent. C'est cette lacune que nous essayons de combler dans ce travail modeste.

Nous remplirons un devoir bien agréable en exprimant ici à nos chefs de service, MM. les docteurs Thibaud et Dromard, notre sincère reconnaissance pour l'amitié bienveillante qu'ils nous ont toujours montrée et pour les conseils qu'ils nous ont donnés au cours de ce travail.

PREMIERE PARTIE

Considérations pathogéniques

Chapitre I

Obsessions et Impulsions

On sait que l'obsession est une idée qui s'impose à l'esprit d'un sujet sans que sa volonté parvienne à la chasser. Cette idée a pour caractère d'être étrangère aux idées habituelles du sujet avec lesquelles elle est même très souvent en contradiction absolue ; c'est une idée *parasite*.

L'individu reconnaît parfaitement le caractère anormal de cette idée. En cela elle diffère foncièrement de l'idée délirante qui est acceptée par le sujet comme *vraie* et naturelle.

Reconnaissant la fausseté et l'absurdité de l'idée, il en est constamment préoccupé et emploie tous ses efforts pour la chasser du champ de sa conscience, sans

y parvenir. Mais il n'y a pas seulement préoccupation et efforts intellectuels ; l'idée obsédante s'accompagne en effet le plus souvent d'un malaise plus ou moins considérable, quelquefois même d'une angoisse extrême.

Enfin les obsessions présentent souvent des paroxysimes périodiques au cours desquels le sujet est particulièrement tourmenté et angoissé.

L'interprétation psycho-pathologique de ces troubles est très délicate et a suscité de nombreuses théories. La première en date est la théorie *intellectuelle*. (Falret, Magnan, Legrain, Westptal, Tauburini, etc.). Ces auteurs attribuent une importance prépondérante au trouble idéatif qui amène à sa suite les troubles émotifs ou les actes.

D'autres auteurs (Morel, Legraud du Saulle, Pitres et Régis, etc.) admettent au contraire que l'idée obsédante a sa source dans une *émotivité particulière* du sujet. Pour eux l'anxiété est primitive et l'idée n'en est qu'une systématisation intellectuelle. C'est la théorie *émotionnelle*.

Ces deux théories ne tiennent pas assez compte d'un facteur d'importance capitale dans la genèse des obsessions ; nous voulons parler des troubles de la *volonté*. Déjà les partisans des théories précédentes ont été obligés de reconnaître l'influence de l'affaiblissement de la volonté dans certains cas. Mais la première affirmation nette de l'importance des lésions de la volonté dans toutes les formes d'obsessions ne se trouve que dans un

travail de M. G. Ballet (1). Cet auteur rattache les obsessions aux anomalies de l'inactivité et de la *volonté* chez les dégénérés.

Plus récemment, M. Arnaud (2) insiste sur les troubles moteurs volontaires sur le défaut d'impulsion et d'arrêt et conclut « que l'état antérieur est une lésion de la volonté. A des degrés divers les obsédés sont tous des hésitants, des perplexes, des abouliques, incapables d'efforts soutenus, ils ne finissent rien, ils n'aboutissent pas qu'il s'agisse d'idées ou de mouvements ».

Ce sont ces mêmes affirmations que nous retrouvons dans les chapitres du traité de pathologie mentale que cet auteur consacre à l'étude des obsessions (3).

Enfin M. Janet, dans l'étude très importante qu'il consacre aux obsessions (4) adopte les mêmes opinions en les généralisant et en les approfondissant. Pour lui, l'obsédé présente des *insuffisances psychiques* élémentaires très nombreuses parmi lesquelles celle de la volonté tient le premier rang. Il désigne ces troubles élémentaires sous le nom de *psychasténiques*, et crée ainsi la *théorie psychasténique* des obsessions.

Au point de vue clinique les obsessions peuvent présenter des aspects innombrables et avoir pour objet une idée quelconque. Diverses classifications en ont été données selon les idées des auteurs sur leur nature pa-

---

(1) Ballet. *Dégénérescence mentale, in-traité de médecine* de Charcot et Borchard, 1894.

(2) Arch. de neurol., 1962, t. I, p. 268.

(3) Traité de G. Ballet, 1903.

(4) P. Janet. Les obsessions et la psychasténie. Paris 1908.

thogénique. M. Arnaud les divise en deux grandes classes (subdivisées chacune en groupes secondaires), suivant que l'altération de la volonté qui, pour lui, résume entièrement la nature des obsessions, porte de préférence sur la « volonté-moteur » ou sur la « volonté-frein ». Dans la première classe rentrent les *obsessions inhibitrices* ou *obsessions* proprement dites. Dans la deuxième rentrent les *obsessions impulsives*, ou *impulsions* proprement (1).

L'impuissance de la volonté se montre avec évidence dans toute obsession, quelle que soit d'ailleurs sa nature ou son objet. Dans les phobies, le malade sait parfaitement que sa crainte n'est pas fondée ; sa volonté est impuissante à l'y soustraire. Dans les obsessions ayant pour objet une idée quelconque, le malade s'efforce en vain de chasser l'idée obsédante de sa conscience, il n'y parvient point.

Mais là où la faillite de la volonté est le plus caractérisée et acquiert le plus d'importance, c'est dans les obsessions ayant pour objet un acte répréhensible, un délit ou un crime, c'est-à-dire dans les obsessions impulsives ou impulsions.

Ayant à rechercher la part que prend l'alcool dans la *nocivité* des obsédés, nous n'aurons à nous occuper dans notre travail que de cette dernière catégorie d'obsessions, de celles qui tendent vers un acte, puisqu'il ne

(1) Traité de G. Ballet, 1903, p. 696.

peut être question de *nocivité* en dehors d'un acte. Nous verrons tout à l'heure que l'alcool, en affaiblissant la *volonté*, a une action prépondérante sur la genèse et l'évolution des impulsions. Il nous faut donc préciser la nature des impulsions en général et leur rapport avec la volonté.

Cette question est admirablement résumée par Régis dans son Manuel de Psychiâtrie. Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire textuellement son exposé (1).

« La tendance au réflexe, dit-il, est le principe même et la loi de l'action nerveuse. Le réflexe type, pur, est le réflexe simple, automatique. Au fur et à mesure qu'on s'élève dans l'échelle animale et, chez l'homme, de l'enfant à l'adulte, de l'inférieur au supérieur, de nouveaux attributs se fondent, qui ont pour effet de coordonner, d'actionner ou d'empêcher cette tendance au réflexe direct, de transformer, en un mot, une force aveugle et fatale en un processus conscient, réfléchi, jugé, déterminé : la *volition*.

La supériorité d'un animal sur un autre, de l'homme sur l'homme pourra donc se mesurer au degré de son pouvoir psychique sur la tendance innée au réflexe. Et l'équilibre résidera en une sorte de tonus volontaire, c'est-à-dire dans la régulation harmonique par le moi de l'instinctive réflectivité.

L'impulsion est la *tendance même au réflexe*. Cette tendance et, par suite, l'impulsion est donc, de sa nature,

(1) Régis. Précis de Psychiâtrie. Paris 1906, p. 123.

physiologique et elle reste telle tant que par sa subordination au moi ou, si l'on veut, aux centres corticaux, persiste intact le *tonus volontaire*. Mais dès que l'équilibre est rompu en sa faveur, l'impulsion devient pathologique.

« Il suit de là que le cadre de l'impulsion morbide ne doit pas être limité, ainsi que cela a lieu souvent à *l'impulsion consciente et obsédante*, mais doit être étendu à tout l'ensemble des *propensions pathologiques de l'activité volontaire vers le réflexe, depuis l'impulsion aveugle et automatique, qui en constitue la manifestation extrême, jusqu'à l'obsession impulsive qui représente sa forme la plus atténuée*, en passant par la gamme, à transitions insensibles, de ses nombreux intermédiaires. »

« Nous admettons donc trois types ou catégories d'impulsions :

« 1° Les impulsions *motrices* pures ou à réflexe direct, dans lesquelles l'acte suit fatalement et immédiatement la stimulation sans aucune action inhibitoire intermédiaire ;

« 2° Les impulsions *psycho-motrices* ou à réflexe retardé, dans lesquelles l'acte suit fatalement, mais non toujours immédiatement la stimulation, avec intermédiaire émotif ou idéo-émotif, mais sans action sérieuse d'inhibition.

« 3° Les impulsions *psychiques* ou à réflexe interrompu, dans lesquelles entre la stimulation et l'acte, qui n'est ni immédiat ni même fatal, s'interpose un intermédiaire idéo-émotif long, compliqué, douloureux,

accompagné d'une lutte d'inhibition souvent victorieuse. »

Ainsi donc entre l'*impulsion* réduite à l'état de réflexe pur et l'obsession accompagnée de lutte pénible et angoissante, où l'acte final est retardé et même empêché, il n'y pas de différence *essentielle*. C'est une question de *degré* dans le balancement entre les forces en présence. Plus intense sera la sollicitation des centres *inférieurs* ou *automatiques* vers l'action ou plus affaiblis seront les centres supérieurs de volonté et d'inhibition, soit que leur développement ait subi un arrêt à un moment quelconque de leur évolution par suite de tares héréditaires ou d'une cause survenue accidentellement, soit que leur influence soit suspendue momentanément par l'action d'un poison, plus rapidement l'idée initiale se transformera en l'acte final. Dans ce cas la lutte ne sera qu'ébauchée et pourra même passer inaperçue.

Si au contraire le fonctionnement des centres supérieurs est peu touché ou si l'excitation des centres automatiques est faible, l'activité des premiers tiendra longtemps en échec celle des derniers ; la lutte sera plus longue et plus apparente, et pourra même se terminer par le triomphe de la volonté.

De là nous pouvons déduire cette conclusion capitale pour notre sujet :

L'alcool qui est le poison le plus propre a exciter les centres inférieurs réflexes ou automatiques et qui agit toujours sur les centres supérieurs pour affai-

BLIR OU ANNIHILER LEUR INFLUENCE FAVORISE AU PLUS HAUT DEGRÉ LE MÉCANISME DE L'OBSESSION-IMPULSIVE. SOUS L'INFLUENCE DE L'ALCOOL, UNE SIMPLE IDÉE, UNE SIMPLE TENDANCE QUELCONQUE VERS UN ACTE SE TRANSFORMENT EN UNE IMPULSION FATALE ET IRRÉSISTIBLE.

Chapitre II

Action de l'alcool sur le système nerveux

Au point de vue de son action intime sur les tissus en général l'alcool est essentiellement un agent puissant de *deshydratation*.

D'après Pouchet (1), l'affinité de l'alcool pour l'eau est telle qu'il est capable de déshydrater certains composés et de modifier l'état physiques de la plupart des substances organisées. L'alcool coagule les substances albuminoïdes et les précipite de leurs dissolutions aqueuses.

Cela peut déjà expliquer un bon nombre de ses effets toxiques généraux, le protoplasma de tous les êtres vivants ne pouvant fonctionner qu'à la condition de contenir une quantité d'eau déterminée.

Or il est de notion courante en physiologie générale qu'un tissu a besoin d'autant plus d'eau que son organisation est plus élevée, qu'il est destiné à des fonctions

(1) Leçons de Pharmacodynamie, 2e série, p. 139.

plus hautes, plus compliquées et que, par conséquent, les échanges nutritifs s'y opèrent avec le plus d'intensité et de rapidité.

Le système nerveux étant précisément le plus complexe et le plus délicat de tous les tissus sera le premier atteint par les effets nocifs du poison déshydratant.

Mais la déshydratation n'est pas la seule action générale de l'alcool. Celui-ci possède en outre quelques-unes des propriétés des *anesthésiques*. Comme le chloroforme et l'éther, il *paralyse l'irritabilité*, la *sensibilité*, la *contractilité* de la cellule vivante. Sous son action, les mouvements amiboïdes sont suspendus, ceux par exemple des cils vibratiles, des spermatozoïdes, etc. (1).

Par cette deuxième propriété l'action prépondérante de l'alcool sur le système nerveux devient encore plus manifeste. En effet, le système nerveux s'étant différencié chez les êtres supérieurs et l'homme surtout, pour devenir l'organe sensible par excellence, l'appareil où convergent toutes les sensibilités du corps entier, se trouve atteint directement par *l'agent anesthésiant* qu'est l'alcool et annihilé immédiatement dans sa fonction essentielle.

Modificateur physique et poison *fonctionnel*, l'alcool *paralyse* donc le système nerveux avant de porter son action sur les autres parties de l'organisme.

Il *excite* bien temporairement les éléments nerveux

(1) H. Triboulet. Traité de l'alcoolisme, p. 84. Paris, 1905.

avant de les paralyser, selon la loi de Physiologie que « tout poison, avant de détruire surexcite », vraie surtout pour les poisons du système nerveux (1). Mais cette excitation primitive est assez courte, d'autant plus courte que l'élément dont il s'agit est plus délicat. De sorte que l'excitation des éléments *supérieurs* passera presque toujours inaperçue si la dose d'alcool est suffisante. L'effet excitateur primitif se manifestera donc seulement sur les centres *inférieurs*.

Si bien qu'à un moment donné, ces centres inférieurs se trouveront soumis à une double influence excitatrice. D'une part l'excitation directe que l'alcool exerce sur eux avant de les paralyser et, de l'autre, l'excitation *indirecte* déterminée par la paralysie des éléments supérieurs et la suppression du frein inhibiteur que ces derniers exercent sur les premiers.

Ces données expliquent très bien les effets excito-moteurs de l'ivresse connus de tout le monde. En même temps elles nous montrent combien l'alcool doit augmenter la tendance aux réflexes instinctifs et automatiques, combien en d'autres termes, il favorise l'éclosion des *impulsions*.

Analysons, en effet, ce qui se passe quand un individu se soumet à l'influence de l'alcool et se laisse aller jusqu'à l'ivresse.

Le fait apparent est une *excitation* ; celle-ci va d'abord croissant et se ralentit ensuite pour aboutir finalement à la résolution complète, au *sommeil*, voire

(1) Richet. Poisons de l'intelligence.

même au coma. Mais en observant les phénomènes attentivement on se convaincra facilement que l'excitation du début ne tient nullement à l'exaltation des fonctions cérébrales supérieures, mais bien au contraire à leur affaiblissement ou leur suppression complète, selon les doses ou les qualités de l'alcool et selon l'état individuel.

Au début, quand on n'a encore absorbé qu'une faible quantité d'alcool, on éprouve un sentiment intime de satisfaction, une sorte de béatitude très agréable. A ce moment il semble que les idées s'éclaircissent, que les difficultés et les obstacles disparaissent.

Si l'on continue à boire, l'excitation intellectuelle augmente et se manifeste objectivement par l'aspect physique animé et une loquacité débordante et subjectivement par une hyperideation exagérée.

A bien observer, les apparences d'une suractivité psychique ont leur seule raison d'être dans une paralysie des appareils cérébraux inhibiteurs, et l'*hyperidéation* n'est autre chose qu'une *incontinence d'idées*. La profusion des idées se succédant avec une rapidité inaccoutumée, la richesse des inspirations qu'on ne fixe pas au passage, tout cela, faute d'être modéré et coordonné, constitue un chaos mouvant, dans lequel il est impossible de faire une pause.

Dans cette prétendue suractivité, nous ne trouvons qu'une *paralysie*, paralysie de l'élément supérieur qui dirige toutes les facultés en les associant dans une harmonie rationnelle, paralysie du « moi » qui juge, rectifie, modère et compare.

Par la disparition momentanée de cet élément directeur, les facultés de second ordre, l'imagination, la mémoire se trouvent abandonnées à elles-mêmes sans règle, sans guide et sans frein.

C'est encore par la *paralysie* des centres supérieurs et la suppression du contrôle et de l'analyse de ses propres sensations que s'explique la stimulation apparente de l'activité motrice. Plus de notion de fatigue. Rien ne semble plus impossible à l'homme pris de boisson. Quoi d'étonnant dès lors qu'il devienne hardi et entreprenant ? Et c'est bien là une raison de plus pour qu'un désir quelconque, né au hasard des idées qui assaillent l'esprit ou à plus forte raison une idée qui tourmentait le sujet antérieurement à la boisson, soit immédiatement suivie d'exécution, ou reçoive au moins une tentative d'exécution.

Si on force la dose d'alcool ingéré la paralysie va s'étendre des centres cérébraux de contrôle et d'inhibition aux centres cérébraux d'exécution. Cet « incontinent psychique » de tout à l'heure, exubérant et audacieux, la langue déliée et les jambes alertes, n'est plus qu'un être abattu et déprimé, la parole embrouillée et les membres engourdis. Puis le psychisme est annihilé dans son entier, le *coma* survient et la brute s'endort.

Qu'on aille plus loin : la paralysie va gagner les centres de la vie végétative. L'atteinte des fonctions primordiales de la nutrition met en danger les jours de l'ivrogne, leur arrêt le conduit à la mort (1).

(1) Dr Dromard. Les alcoolisés non alcooliques. Thèse de Paris 1902.

En résumé, l'influence de l'alcool se manifeste bien d'après la loi de physiologie générale que nous avons mentionnée plus haut. Son action s'étend graduellement des *centres cérébraux supérieurs de coordination et d'inhibition* aux *centres cérébraux d'exécution* et de là aux *centres inférieurs de la vie végétative*. C'est au moment où les centres de l'activité psychique automatique sont livrés à eux-mêmes, que l'excitation cérébrale se manifeste au maximum. Les idées se succèdent sans cesse l'une après l'autre, sans suite et sans ordre, la *volonté* étant annihilée et incapable ni de les ordonner, ni de les arrêter.

Mais souvent un autre phénomène survient qui paraît tout d'abord paradoxal et qui pourtant s'explique très bien par le même mécanisme. Au milieu des idées qui se succèdent ainsi avec une grande rapidité, il en surgit une n'ayant aucun enchaînement avec celles qui la précèdent et qui, sans aucune raison, se fixe dans l'esprit avec une ténacité désespérante.

Voici comment le professeur Richet explique ces deux phénomènes en apparence contradictoires :

« A l'état normal toutes les facultés, l'imagination, le jugement, la mémoire, l'association des idées, sont régies par une autre faculté supérieure, qui est l'attention. L'attention ou la volonté c'est l'homme même : c'est le moi, qui, étant en pleine possession des ressources dont il dispose, les prend où il veut, quand il veut, pour en faire tel usage qu'il lui plaît. Or dans l'ivresse, même au début, la volonté et l'attention ont disparu. Il

n'y a plus que l'imagination et la mémoire, qui, abandonnées à elles-mêmes, sans règles et sans guides, produisent les effets les plus inattendus. Tantôt c'est une *idée qu'on ne peut chasser*, tantôt c'est une idée qu'on ne peut retenir ; car l'attention est tout aussi bien destinée à *éliminer certaines idées* qu'à en fixer d'autres. L'idée fixe provient donc autant d'un défaut d'attention que l'idée trop fugitive, et dans les deux cas, c'est la conséquence de l'empoisonnement du cerveau par le sang chargé d'alcool. »

Ici le rôle que l'alcool peut jouer dans la genèse des obsessions apparaît avec évidence. L'alcool peut créer de toutes pièces une obsession. De plus l'obsession née sous son influence, comme celle qui aurait pu préexister à son usage, ne persisteront pas longtemps avec les caractères de *l'obsession psychique* mais dégénéreront bien vite en *impulsions psycho-motrices*, voire même *motrices*.

C'est ce que l'observation des faits cliniques confirme en tous points, comme on le verra aux chapitres suivants.

Mais avant de terminer ce chapitre, il nous reste à préciser quelques points.

En parlant de l'alcool, nous n'avons pas tenu compte, momentanément, ni de sa qualité, ni de sa concentration, ni de la forme sous laquelle il est absorbé. Ces diverses données jouent certainement un rôle important dans l'action de l'alcool sur le système nerveux. Il en est de même des diverses substances qu'on mélange à

l'alcool pour confectionner les liqueurs et boissons spiritueuses.

Mais l'étude physiologique de ces diverses questions est extrêmement compliquée et nous ferait sortir du cadre de notre travail. Nous avons donc dans notre description envisagé une terme moyen, une ivresse résultant de l'absorption de vins généreux ou d'une certaine quantité de liqueurs alcoolisées de concentration et de toxicité moyennes.

Mais il est certain que les liqueurs fabriquées d'alcools mal rectifiés, chargées des homologues supérieurs et de divers autres produits toxiques, telles qu'elles sont offertes à la consommation des buveurs dans les débits, produiront des effets beaucoup plus marqués sur l'intelligence et la volonté.

Il faut encore y ajouter les effets toxiques de certaines essences qu'on emploie habituellement pour la fabrication des liqueurs, essences dont quelques-unes sont à elles seules des poisons violents du système nerveux.

A cet égard nous devons mentionner tout spécialement *l'absinthe*. Divers expérimentateurs, et M. Magnan en particulier, ont démontré que l'absinthe a une influence excito-motrice beaucoup plus violente que l'alcool. Si bien que ses effets peuvent se manifester d'emblée par des tremblements, une agitation extrême et souvent même des *convulsions* analogues à celles de l'épilepsie essentielle (épilepsie absinthique). De plus, dans l'intoxication absinthique, on observe bien plus

souvent qu'avec l'alcool ethylique, des impulsions motrices violentes suivies d'amnésie comme dans *l'épilepsie essentielle.*

Si l'on considère maintenant que l'absinthe est très répandue parmi les liqueurs alcoolisées et que beaucoup d'alcooliques sont en même temps des absinthiques, on comprendra encore mieux, combien l'alcoolisme ordinaire peut favoriser la production des obsessions impulsives.

DEUXIÈME PARTIE

Étude clinique

Chapitre I

Des ivresses anormales

Quelques mots d'étiologie. — Dans le chapitre précédent nous avons insisté sur la physiopathologie de l'ivresse. Nous avons vu que c'est la volonté, qui est la première atteinte et le contrôle du « moi » sur les facultés psychiques inférieures.

Nous avons vu aussi le mécanisme de l'éclosion des obsessions sous l'influence de l'intoxication alcoolique et comment ces obsessions prennent rapidement la forme d'impulsions motrices.

Leurs manifestations cliniques prennent des aspects très différents selon les dispositions particulières du sujet, son hérédité, ses tendances antérieures, son ni-

veau intellectuel et moral, ses tares psychiques constitutionnelles comme aussi de la quantité et de la qualité du toxique ingéré.

Il semble banal de dire qu'une intoxication massive, produira chez le même sujet des réactions nocives plus sûrement qu'une intoxication légère. De même on sait quel caractère violent et agressif prend l'ivresse quand elle est dûe aux alcools d'industrie et surtout à la liqueur absinthique.

Mais en vérité ces deux facteurs étiologiques le cèdent en importance au terrain et à la susceptibilité individuelle. Qui ne sait, en effet, que l'alcool est supporté très différemment selon les personnes. La dose qui produit un effet à peine appréciable chez un sujet, engendrera chez d'autres des effets très divers de nature et d'intensité.

Il ressort des considérations pathogéniques plus haut citées, que les individus *normaux*, aussi bien que les *tarés*, peuvent présenter sous l'influence de l'alcool des réactions novices sous la forme d'obsessions impulsives. Mais chez les premiers celles-ci se montrent souvent avec une violence et une gravité peu marquées. Elles résultent de l'euphorie et de l'expansivité du sujet.

Cette bénignité se voit surtout chez les personnes qui ne boivent pas d'habitude. Lorsque, pour une occasion quelconque, à de rares intervalles, ils s'enivrent leurs réactions peuvent se montrer bruyantes, extravagantes ou incommodantes. Quelquefois même, ils ont des impulsions d'un caractère nettement délictueux.

Mais il est très rare qu'un homme *normal* et sobre d'habitude présente des ivresses pathologiques graves ou des impulsions criminelles proprement dites.

Celles-ci, chez les individus normaux, ne se montrent qu'à la suite d'habitudes alcooliques ou absinthiques prolongées. Dans ces cas en dehors de tout symptôme physique ou psychique d'alcoolisme chronique,un excès alcooliques peut provoquer des impulsions dangereuses.

Mais il est certain que l'alcool et les diverses essences ont des effets autrement puissants sur des individus déjà tarés ou débilités antérieurement. C'est en effet chez les dégénérés héréditaires, les débiles, les déséquilibrés, les sujets atteints de névrose comme l'hystérie et l'épilepsie, que nous rencontrons les obsessions et les impulsions de toute nature. Chez eux, la volonté a déjà subi des altérations plus ou moins graves, même si l'intelligence paraît tout à fait intacte, ou même présente une certaine vivacité. Un trait également dominant dans le caractère de ces sujets, c'est l'emotivité exagérée : un rien peut les mettre dans une colère terrible, au cours de laquelle *ils ne s'appartiennent plus*, comme ils le disent eux-mêmes.

C'est chez eux que le plus léger excès alcoolique peut faire *naître* les impulsions *motrices* ou *psychomotrices* les plus violentes ou les plus dangereuses, comme elle peut *révéler* des obsessions *psychiques* jusque là latentes.

Ivresse excito-motrice. — Les impulsions peuvent se montrer sous l'une quelconque des formes *motrices* de *l'ivresse pathologique*.

Nous avons d'abord la forme *excito-motrice* ou maniaque si bien décrite par Garnier (1), On sait qu'elle consiste dans une impulsion violente, aveugle et irrésistible à briser les objets, frapper ou tuer tout ce que l'ivrogne furieux rencontre sous la main.

L'accès débute généralement quelques heures après l'ingestion des boissons (2). Parfois il s'annonce par des malaises vagues, de la cephalalgie, une constriction crânienne. Ces prodromes durent peu et la crise éclate avec une soudaineté et une violence extrêmes. Les forces du sujet se montrent véritablement décuplées, et rien ne peut s'opposer à sa fureur destructive. Les objets les plus résistants sont brisés en éclats. Les personnes rencontrées sur le chemin du forcené sont frappées brutalement ou même mortellement sans aucun égard pour qui que ce soit.

Mais l'impulsion motrice s'apaise aussi brusquement qu'elle est survenue. Le malade s'affaisse dans un coma profond. Au réveil il ne subsiste qu'un vague souvenir de quelques péripéties du paroxysme impulsif. Souvent même l'amnésie peut être totale et absolue.

Dans cette forme de l'ivresse l'activité psychique ne prend presqu'aucune part aux divers actes qui se déroulent. Ceux-ci sont purement automatiques, résultant

(1) P. Garnier. — La Folie à Paris. 1890.
(2) Mignot. — Traité de l'Alcoolisme.

d'une série de reflexes auxquels les centres supérieurs, totalement paralysés, n'apportent plus aucune modération. De là la violence et la soudaineté qui les caractérisent.

Ivresse a forme rabique. — Une deuxième forme de l'ivresse pathologique qui nous intéresse est la forme *pseudo-rabique*. Ici nous avons encore affaire à une impulsion *motrice* d'une grande violence, où le psychisme supérieur ne joue aucun rôle, mais ses manifestations sont d'une nature un peu particulière. Voici la description que donne Paul Garnier (1) de la *fureur rabique*.

« Un aveugle emportement, à l'instar de l'animal hydrophobe, jette l'alcoolisé sur les personnes, ou même des objets inanimés avec l'irrésistible besoin de les mordre, de les déchirer à pleines dents. Il n'est pas rare qu'on arrête sur la voie publique des individus qui ont semé la terreur autour d'eux. Excités, furieux, ils se sont élancés, la bouche ouverte, frémissante et souillée d'écume, l'œil hagard, sur les passants épouvantés ; ou bien, ils se sont précipités, dans leur frénétique envie de mordre, sur les arbres ou les bancs des promenades publiques.

« Ce n'est qu'avec beaucoup de difficulté qu'on parvient à s'emparer d'eux et à les mettre dans l'impossibilité de nuire. Leur aspect répondant à l'idée qu'on se fait communément de l'homme atteint d'hydrophobie,

(1) Loc. cit.

il n'est pas surprenant qu'on juge leur abord dangereux et leurs morsures redoutables, surtout en présence de cette fureur qui accroît extraordinairement leur force impulsive. »

Cette forme d'ivresse peut survenir chez un sujet n'ayant eu aucune préoccupation de la rage. Dans ce cas l'alcool joue le rôle de créateur vis-à-vis de l'impulsion pseudo-rabique. Mais il est très intéressant pour nous de relever les cas très nets rapportés par le même auteur, où cette forme de l'ivresse a succédé à de vives préoccupations de la rage.

Dans l'un des cas le sujet avait été récemment mordu par un chien de Terre-Neuve. Malgré la cautérisation immédiate de la plaie et un rapport de vétérinaire constatant que l'animal était sain, le sujet était obsédé par la crainte de contracter la rage.

Dans le deuxième cas le sujet avait été mordu par un camarade dans une lutte et redouta la possibilité du développement de la rage du fait de cette morsure.

Dans ces cas il est manifeste que l'alcool a joué le rôle de *révélateur*. Il a extériorisé une *obsession préexistante* sous la forme d'une impulsion motrice correspondante.

A la suite de cette description, l'auteur a soin de remarquer qu'il s'agit bien d'une *impulsion* et non point d'actes motivés par un *délire* rabique. « Il faut remarquer, dit-il, que nous ne sommes pas là, sur le terrain de la croyance morbide à une hydrophobie imaginaire, croyance morbide que l'on rencontre chez certains déli-

rants mélancolique et dans des cas de délire alcoolique proprement dit. Nous avons affaire à une pseudorage, objective en quelque sorte, se traduisant par l'impulsion à mordre, par le spasme consulsif des muscles masséters ; tandis que, dans les délires auxquels nous faisons allusion, la prétendue rage est toute subjective ; c'est une idée délirante, saillante, de la psychose lypémaniaque. Nous avons eu l'occasion d'examiner un certain nombre de ces *rabiques imaginaires* qui s'étaient adressés à un commissariat de police quelconque pour demander d'être dirigés, en hâte, sur l'Institut Pasteur. »

Ivresse agressive et querelleuse. — A côté de l'ivresse excito-motrice proprement dite et pseudo-rabique où le sujet n'a aucune conscience de ce qu'il fait nous devons mentionner la forme *agressive et querelleuse*. Dans cette forme, qui, du reste, peut précéder chez le même sujet la première au cours d'une même intoxication, dans cette forme disons-nous l'impulsion paraît moins inconsciente, moins automatique, et se rapproche davantage des impulsions psychomotrices.

On sait que dans l'ivresse normale il y a aussi des gens qui deviennent sombres et taciturnes et se querellent à propos de rien. On dit d'eux « qu'ils ont le vin méchant. Mais dans le cas qui nous occupe, cela prend une allure nettement pathologique, et peut se manifester par des actes plus ou moins graves.

Pour un motif futile, une observation banale, le sujet prend en haine quelqu'un de son entourage et cherche à le frapper. Le plus souvent même, comme l'a

fait remarquer le Professeur Thoinot, ce n'est pas au hasard que cet ivrogne spécial choisira le sujet qu'il va atteindre d'un bras bien assuré, et auquel l'alcool n'a rien enlevé de sa force et de sa précision. Il élit, comme victime, une personne contre laquelle il a un grief quelconque que, de sang-froid, il trouverait futile et absurde. « Il en résulte que le délit ou le crime va sembler nettement prémédité, et uniquement motivé par la passion, alors que presque toujours c'est sous *l'influence de l'intoxication éthylique que l'idée de l'attentat a germé pour la première fois dans l'esprit* qui, privé à cet instant du contrôle du jugement et de l'action frénatrice de la volonté, accepte cette brusque suggestion et va immédiatement la traduire par un acte violent. »

Le docteur Simonin, professeur de médecine légale au Val-de-Grâce, dans un mémoire très intéressant (1), a fait ressortir l'importance particulière de ces cas au point de vue de la justice militaire. Ici les actes pathologiques peuvent se présenter sous les aspects de délits ou de crimes comportant des peines très sévères : outrages ou menaces par paroles ou par gestes ; voies de fait envers les supérieurs en dehors ou à l'occasion du service, etc.

Nous trouvons dans le même travail sept observations détaillées relatives au cas de *refus d'obéissance, menaces, outrages, voies de fait*. Dans la plupart de ces cas (5 sur 7), il s'agit d'engagés volontaires de 19 à 20

(1) V. Ann. d'Hyg. Publ. et Méd. Lég., 1910, t. II, p. 246.

ans, chez lesquels l'examen psychique révèle un défaut de maturité intellectuelle et morale, une véritable puérilité mentale, caractérisée par la prédominance très nette de la mémoire, de l'imagination, de la sensibilité sur le jugement et le raisonnement.

Le sens moral ne semble pas dévié, mais il y a *un défaut marqué d'énergie volitive* malgré la notion claire de la morale et du devoir. On constate également une instabilité mentale, dont les changements successifs de profession ou de patrons constituent, avec l'engagement volontaire, les manifestations les plus fréquentes et les mieux connues.

Chapitre II

Obsessions impulsives proprement dites

Les formes de l'ivresse pathologique que nous venons de décrire nous montrent des impulsions à des actes de violence quelconques sans but déterminé. L'ivrogne dans sa fureur, peut bien commettre un crime nettement caractérisé, un homicide par exemple. Mais cet acte ne sera en somme qu'un *épisode* de la violence paroxystique. Nous devons nous occuper maintenant des impulsions à un acte bien déterminé, des obsessions impulsives proprement dites.

Les plus importantes de ces impulsions par leur fréquence ou par leur intérêt clinique et médico-légale sont celles qui se traduisent par la *fugue*, le *vol*, l'*incendie*, les *actes sexuels* et l'*homicide*.

A. Impulsion aux fugues. — (Dromomanie). — Dans la vie civile, cette obsession n'offre qu'une importance restreinte. On sait que certains déséquilibrés sont pris d'un besoin irrésistible de quitter leur place et de s'en

aller à l'aventure. Tout au plus le sujet dans ses pérégrinations peut-il être prévenu de vagabondage.

Il n'en est plus de même dans la vie militaire. Ici la fugue prend le caractère soit d'une *absence illégale*, *d'abandon de poste*, ou enfin de *désertion*.

On comprend parfaitement que l'alcoolisme aigu peut jouer ici un rôle important, soit en créant l'impulsion de toutes pièces, soit en déterminant à l'acte un sujet antérieurement obsédé par l'idée de partir.

Le docteur Simonin (1) rapporte, dans sa statistique personnelle sur 32 soldats délinquants à la suite d'accès alcooliques, 1 cas d'abandon de poste, 5 absences illégales et 4 désertions.

B. Impulsion aux vols. — L'alcool peut provoquer des vols impulsifs. Dans une de nos observations (obs. I), le sujet a commis à trois reprises des vols dans des conditions presque identiques. Etant sous l'influence de libations copieuses, il s'empare d'un objet à portée de sa main et se met à courir sans savoir où. L'alcool crée ainsi l'impulsion et la fait aboutir sans que le sujet manifeste la moindre résistance.

Nous ne connaissons pas des cas d'obsédés kleptomanes véritables ayant sous l'influence de l'ivresse exécuté le désir qui les tourmentait. A priori on conçoit facilement l'existence de ces cas. Mais pratiquement l'obsession kleptomaniaque véritable avec lutte

(1) Loc. cit.

et angoisse paroxystique est très rare et surtout beaucoup plus rare chez l'homme que chez la femme. Comme les excès alcooliques sont bien moins répandus chez celle-ci que chez le premier, on conçoit combien il est difficile de trouver les cas de coexistence d'une obsession kleptomaniaque vraie et l'alcoolisme chez le même sujet.

C. Impulsions a l'incendie. Pyromanie. — Dans cette forme d'obsessions impulsives l'alcool joue très souvent un rôle important. C'est un fait très connu que les incendies commis par les pyromanes se produisent surtout à la campagne, les dimanches et jours de fête, le soir au sortir du cabaret. Cela prouve déjà la corrélation étroite de l'intoxication alcoolique avec l'acte incendiaire.

On sait d'autre part que la pyromanie est beaucoup plus fréquente chez les hommes que chez les femmes. Backer, dans son article « Pyromanie » du Dictionnaire de Hack-Tuke, sur 103 individus ayant commis des incendies, trouve 95 hommes et 8 femmes. Or il est permis de rapprocher ce fait de celui que l'alcoolisme est également beaucoup plus fréquent chez l'homme que chez la femme.

Nous apportons dans ce travail des observations très concluantes à cet égard. (Obs. I et II). Il s'agit d'individus ayant connus des incendies multiples et chaque fois à la suite d'excès alcooliques.

Ici encore le rôle de l'alcool peut se manifester de

diverses façons. Il peut s'agir d'une impulsion incendiaire motrice ou psycho-motrice suivie ou non d'amnésie chez un sujet qui n'avait jamais conçu l'idée de mettre le feu. Un malade de notre asile nommé P..., débile avec de stigmates de dégénérescence très accusés, mit le feu dans sa propre maison en rentrant le soir d'une tournée aux débits du village au cours de laquelle il avait avalé force verres de vin et d'absinthe. Les voisins accourus à la vue de la fumée trouvèrent P... dans son lit dormant d'un sommeil profond. On eut grand'peine à le réveiller et aux questions qu'on lui posa il répondit qu'il ne savait pas ce qui s'était passé. Or l'enquête ultérieure a établi que c'était bien lui l'auteur de l'incendie.

Dans d'autres cas il s'agit de sujets préoccupés antérieurement par l'idée du feu, présentant des obsessions plus ou moins caractérisées et qui ne réalisent leur obsession que sous l'influence de la boisson.

Dans la plupart des cas, les caractères de l'impulsion involontaire sont faciles à reconnaître par les circonstances dans lesquelles l'acte est commis et l'absence de tout motif. Cependant ce dernier caractère n'est que relatif. En effet, sauf dans les cas d'impulsion soudaine et inconsciente (comme dans le cas plus haut cité) il existe souvent, en apparence du moins, un mobile quelconque si futile soit-il. Le plus fréquent de tous est celui de la *vengeance*. (Régis).

Nous avons à l'asile un cas très net de ce genre. Il s'agit d'un jeune homme déséquilibré et perverti mora-

lement qui, sous l'influence de la boisson a mis le feu chez un voisin. Interrogé, il répondit que c'était pour *se venger de sa mère* qui avait refusé de lui donner vingt francs !

D. Impulsions sexuelles. — Ces impulsions revêtent les aspects les plus variés et les plus nombreux. Ceux qui nous intéressent le plus sont : les *attentats à la pudeur*, les *outrages publics* et le *sadisme* qui est la plus grave de toutes les perversions sexuelles.

Pour commettre des actes de cette catégorie que tout le monde considère comme les plus graves et les plus honteux, il faut que la volonté ait subi une profonde atteinte et que les instincts pervertis soient momentanément exaltés.

Or l'alcool qui remplit à la fois ces deux conditions par l'action paralysante sur les centres d'arrêt et excitatrice sur les centres inférieurs ne peut manquer de jouer un rôle important et décisif dans ces impulsions. C'est ce que les faits démontrent avec évidence pour peu qu'on y regarde de près. Nous croyons même que c'est dans cette catégorie d'obsessions que l'alcool intervient le plus fréquemment. Nous avons, en effet, trouvé à l'asile de Clermont, relativement plus d'observations concernant ces cas que toutes les autres formes d'impulsion.

Aussi bien le Docteur Ladame (1) a-t-il raison de

(1) Ladame. Alcool et Exhibitionnistes. Arch. d'Anthropol. crimin. Avril 1913.

s'étonner que Lasègue qui a étudié l'alcoolisme sous toutes ses formes et qui a créé l'exhibitionnisme scientifique, n'ait pas vu ses rapports étroits avec l'alcoolisme. Nous croyons pouvoir exprimer le même étonnement vis-à-vis des divers auteurs qui ont étudié les autres formes d'impulsions sexuelles notamment des *attentats à la pudeur* et des crimes sadiques.

Il nous semble en effet que le travail de l'auteur précité soit le premier travail d'ensemble en français consacré aux rapports de l'alcoolisme et des délits sexuels. Nous y trouvons pour la première fois cette affirmation que « *l'alcool est l'agent provocateur par excellence des excitations et des perversions sexuelles* ».

C'est ainsi qu'il est possible d'expliquer avec le même auteur la fréquence beaucoup plus grande de l'exhibitionnisme chez les hommes que chez les femmes. D'autant mieux que les cas d'exhibitionnisme augmentent en nombre chez ces dernières à mesure que les habitudes alcooliques se répandent chez elles.

Dans ce même travail l'auteur mentionne l'existence dans la littérature de nombreuses observations bien faites pour démontrer l'effet nocif de l'alcool, mais dont les auteurs eux-mêmes n'ont pas fait ressortir l'importance (1).

A côté de ces observations nous y trouvons cités des cas où l'influence de l'alcool est nettement constatée par les auteurs.

---

(1) Dr Pribat. Exhibitions chez les épileptiques. Th. de Paris, 1894.

C'est Magnau le premier qui, en 1890, a signalé l'influence de l'alcool sur la forme impulsive d'exhibitionnisme. « C'est ainsi, dit-il, que l'acte réprimé par les efforts devient irrésistible par un *appoint alcoolique.* »

Au livre dixième du *Traité de Pathologie mentale* de Gilbert Ballet, dans une magistrale étude de médecine légale des aliénés, le docteur Charles Vallon rapporte le cas d'un exhibitionniste de quarante ans, absolument inconscient de ses actes épileptoïdes, de cause absinthique.

Le docteur Schulz a rapporté un cas analogue dans les *Charite-Annalen* de 1909. Le malade, quarante-six ans, lourdement taré, exhibait devant des enfants, après avoir bu trois à quatre verres de bière, suivis de plusieurs petits verres de « schnaps », lorsqu'il fut arrêté. Il ne se souvenait de rien.

Un malade de Ziehen (*Charite-Annalen*, 1910), 35 ans, fils de buveurs, disait au professeur : « Quand je n'ai pas bu je peux me surmonter, mais quand je bois j'ai bien de la peine à ne pas exhiber à la vue des filles ». Il fut arrêté et puni pour exhibitionnisme.

Le professeur Raecke, de Francfort-sur-le-Mein, a tout récemment publié dans les *Archiv für Psychiatrie* (1[er] fascicule de 1912) un intéressant article sur « l'Appréciation psychiatrique des délits sexuels » où l'importance du rôle de l'alcool dans ces délits est pour la première fois bien constatée. L'influence de l'alcoolisme est notée par exemple *onze fois sur dix huit cas d'ho-*

mosexuels, et l'auteur cite trois exhibitionnistes, débiles congénitaux, qui ne faisaient montre de leurs organes génitaux que sous l'influence de l'alcool.

Enfin l'auteur lui-même rapporte le cas d'un dégénéré psychopathe, âgé de trente-trois ans qui exhibe ses organes génitaux devant les femmes *chaque fois qu'il a bu un verre de vin.*

Pour notre part nous connaissons plusieurs cas très démonstratifs. Nous rapportons plus loin les observations qui nous ont paru les plus intéressantes et les plus typiques.

Ici comme dans toutes les obsessions, l'alcool peut jouer un rôle créateur ou révélateur. Dans l'une de nos observations (obs. V) l'obsession exhibitionniste ne survenait qu'après les excès alcooliques. En dehors des excès, le malade n'éprouvait pas le désir d'exhiber.

Dans un autre cas (obs. IV) où il s'agit d'attentats à la pudeur, l'impulsion apparaissait après les excès, mais le sujet se masturbait fréquemment en dehors de tout excès alcoolique en pensant à ces attentats, qu'il ne commettait d'ailleurs qu'après avoir bu.

Enfin dans un cas de crime sadique que nous rapportons (obs. VI) l'obsession était très marquée pendant de longues années. Mais le malade ne tentait de mettre son idée à exécution et n'a finalement commis son crime *qu'après avoir bu.*

Beaucoup de cas de viol ou de tentatives de viol ne sont également perpétrés que sous l'influence de l'alcool.

La conscience pendant l'acte et le souvenir consécu-

tif dépend à la fois du *degré d'intoxication* du sujet et des dispositions individuelles. C'est ainsi que le même sujet a conservé trois fois le souvenir de ses attentats à la pudeur. La quatrième fois, s'étant intoxiqué beaucoup plus massivement, il commit son acte dans une inconscience complète et, le lendemain ne se souvint plus de rien. (Obs. IV).

E. Impulsions a l'homicide. — Dans ces impulsions l'influence de l'alcool s'exerce avec beaucoup d'intensité et avec une fréquence et une gravité croissant de jour en jour. Cette assertion nous paraît presque une banalité quand on songe qu'il ne se passe pas de jour où les chroniques ne relatent tout au long des meurtres commis par les alcooliques sous les rubriques intitulées : « Drame de l'alcoolisme » ou « Le Crime d'une brute », etc.

Il faut bien dire que tous les meurtres commis par les alcooliques ne sont point l'aboutissant d'une obsession ou d'une impulsion. Le plus souvent il s'agit d'alcooliques chroniques qui agissent sous l'influence d'un délire de jalousie ou de persécution. Souvent aussi il s'agit d'ivrognes invétérés, ayant perdu tout sens moral et toute retenue qui commettent les crimes les plus effrayants sans la moindre émotion.

Mais combien souvent avons-nous à faire à des sujets ayant conservé leurs facultés intellectuelles et morales à un degré plus ou moins élevé en dehors des excès alcooliques et qui sous l'influence de la boisson

énivrante sont « poussés » au meurtre qu'ils regrettent ensuite amèrement.

Au point de vue clinique, l'impulsion homicide apparaît souvent comme un épisode au cours de l'ivresse excito-motrice. Dans ces cas l'impulsion est violente, souvent inconsciente et suivie d'amnésie.

Mais l'impulsion homicide alcoolique peut se montrer aussi avec conscience et une certaine lutte. Nous ne possédons pas d'observations personnelles concernant des cas de cette nature. Mais nous en trouvons de très typiques dans le beau livre de Garnier. (V. La Folie à Paris, obs. I, II et IV).

Dans les deux premières il s'agit d'impulsions psycnomotrices sous l'influence de l'ivresse au cours desquelles les sujets ont tué leur maîtresse pour une « claque » ou une simple dispute ; la seconde surtout nous paraît très typique.

Dans l'observation IV il s'agit d'une véritable *obsession* née sous l'influence de l'alcool. Un homme, buveur d'absinthe, pendant une absence de sa femme « est pris subitement de l'envie de mettre à mort son fils ». Sans résister longtemps à cette impulsion, il étrangle son enfant avec un mouchoir et va ensuite se constituer prisonnier.

Remarquons qu'une seule observation de cette nature a d'autant plus de valeur qu'on sait que les obsédés de l'homicide sobres commettent *tout à fait exceptionnellement* le crime qui est l'objet de leur désir et de leur terreur à la fois.

Dans le rapport sur l'obsession homicide présenté par Magnau et Ladame au Congrès d'anthropologie criminelle, Ladame divise les obsessions en *théoriques* qui n'aboutissent pas et en *impulsives*, qui aboutissent. Il ajoute que ces dernières sont rarement pures ; le plus souvent il s'y ajoute un facteur d'aggravation tel que dégénérescence marquée, *alcoolisme*, épilepsie, etc.

Janet, en parlant des obsédés de l'idée homicide dit : « Je faisais remarquer autrefois que, sur trois cents malades de ce genre, observés pendant une douzaine d'années, je n'avais constaté aucun accident réel. Je crois aujourd'hui qu'il y a dans cette affirmation quelques difficultés et que dans un certain nombre de cas, il faut diagnostiquer avec soin l'état du malade. *Certaines exécutions de l'idée obsédante peuvent survenir quand il s'agit de malades dont l'état mental est transformé par des intoxications*, COMME LES ALCOOLIQUES ET LES MORPHINOMANES. » (1).

(1) P. Janet. Les Névroses. Paris 1910, p. 36.

OBSERVATIONS

Observation I (inédite)

(D'après un rapport médico-légal de MM. Thibaud et Boiteux, Médecins en Chef de l'Asile de Clermont)

Hérédité alcoolique. Habitudes absinthiques. Vols impulsifs commis en état d'ivresse à trois reprises, la dernière fois dans des circonstances très aggravantes. (Au régiment, de garde à l'écurie, le sujet emporte un sac d'avoine et s'enfuit). Plus tard, incendies en état d'ivresse.

Louis J..., chauffeur, 39 ans, entré à l'asile de Clermont (Oise), le 7 décembre 1911, sorti le 5 janvier 1913.

A. H..., son père était grand buveur. Il s'enivrait fréquemment. Sa mère aurait eu elle-même un faible pour la boisson. Si bien que la paix du ménage était fréquemment troublée, et une fois même, la mère de J... a quitté son époux pendant plus d'une année.

Un frère du malade est mort en bas âge (6 semaines) de faiblesse congénitale. Il lui reste une sœur sujette à des accès de colère ou de larmes pour un rien et présentant quelquefois des crises convulsives probablement hystériques (d'après le récit du malade).

Histoire du malade. — Le malade lui-même s'est toujours montré d'une intelligence médiocre. Il est allé à l'école de cinq à treize ans et n'a pu apprendre à lire : « cela n'entrait pas dans sa tête trop dure », déclare sa mère.

A treize ans, il commence à apprendre avec son père le métier de cordonnier. Mais il quitte bientôt son père et est placé comme apprenti charcutier. Ce métier ne paraît pas répondre davantage à ses goûts que celui de cordonnier. Il quitte donc sa deuxième place après deux ans d'apprentissage, à l'âge de 17 ans, et préfère aller travailler à la machine à battre.

C'est vers cette époque qu'il commence à boire, prenant jusqu'à deux absinthes par jour et plusieurs petits verres. Or quand il se trouve sous l'influence de la boisson il se sent « *poussé* » à mal faire, en particulier à commettre des vols.

C'est ainsi que, à l'âge de dix-huit ans, *pris de boisson* et passant à Beauvais devant un bazar, *il vole un carnet de treize sous qui le tente;* on le condamne à 16 francs d'amende.

A l'âge de dix-neuf ans, *à la suite de libations très copieuses* (il avait dépensé près de soixante francs dans la journée d'après les déclarations de sa mère), *il s'empare à l'étalage d'un magasin de Beauvais d'une pièce de tissu* et se met à courir pendant près de deux kilomètres sans savoir où il allait. « *Ça m'a pris d'un seul coup* » a-t-il répondu quand on l'interrogeait à ce sujet. Cette fois on le condamne à 15 jours de prison.

A la suite de ce second vol, comprenant que l'alcool est très mauvais conseiller pour lui, il prend la résolution de ne plus boire.

Il s'engage au service militaire. D'abord sa conduite était assez bonne. Il était très occupé par le service, ne buvait pas, et n'eût à encourir aucune peine disciplinaire. Mais, au bout de quelque temps, ayant été sur

sa demande transféré près de Paris, et le service lui laissant plus de liberté, il fait la connaissance d'une femme et se remet à boire.

Une nuit qu'il était de garde à l'écurie, ayant fait dans la journée de fortes et nombreuses libations, *il emporte un sac d'avoine, et se met à courir à travers les rues* ne sachant où il allait. Il est condamné par le Conseil de guerre à trois mois de prison et, à l'expiration de sa peine, il est envoyé à Lagouat, où il termine son congé.

Cette fois encore, il jure ses grands dieux de ne plus boire, *car il craint de faire un mauvais coup* et de ne plus revoir la France.

Au retour du régiment, en 1906, il fait divers métiers et change plusieurs fois de place. Finalement il se place dans une ferme où il travaille régulièrement pendant plus d'un an, sans commettre d'excès alcooliques. Mais au bout de ce temps, se trouvant en compagnie d'ivrognes il se remet à boire à tel point qu'on fut obligé de le congédier, parce qu'il « n'avait plus la tête à son travail ».

A partir de ce moment, il se met à boire plus que jamais ne travaille plus que par intervalles très irréguliers.

C'est dans ces conditions que J... commit l'acte qui motiva son internement à l'asile de Clermont.

Le lundi 2 octobre 1911, vers 6 h. 1/2, le feu a pris à une couverture en chaume d'une maison habitée située à Blicourt où J... travaillait. Les soupçons se portèrent sur J... qui avait été vu au moment de l'incendie rôdant autour de la maison en état d'ivresse.

Arrêté, J... nia d'abord formellement, puis avoua que ce pouvait bien être lui l'auteur de l'incendie mais qu'il ne sait pas pourquoi il l'a fait. « *Je n'aurais certainement pas mis le feu*, dit-il, *si je n'avais pas été pris*

de boisson ; je n'ai rien contre le propriétaire de la maison incendiée ».

A la suite de ces révélations et d'ailleurs de témoignages probants, J... fut soupçonné d'être l'auteur de plusieurs incendies qui se sont produits dans le pays depuis le mois de juillet. En effet, ces incendies avaient tous eu lieu un « dimanche » ou « un jour de fête », ou un lendemain de ces jours. Cette particularité fait supposer avec beaucoup de vraisemblance qu'ils ont été allumés par un alcoolique.

D'autre part il existe dans son dossier des témoignages assez accablants. *Il se serait vanté d'avoir vu un des incendies cinq minutes après son début, mais qu'il n'en a rien dit de peur d'être inquiété.* A un autre il déclare : « *Maintenant je ne crierai plus au feu parce qu'à force on dirait que c'est moi l'incendiaire* ».

Sur la demande de MM. Thibaud et Boiteux, les aliénistes commis à son-examen mental, *il leur énumère avec précision les différents incendies qui avaient eu lieu dans le pays depuis le dimanche, 9 juillet.*

Quoi qu'il en soit, si l'enquête judiciaire n'a établi avec certitude la culpabilité de J... que pour le dernier incendie, il est très probable que c'est bien lui l'auteur de tous les incendies qui se sont succédés dans le pays à courts intervalles et en des circonstances presque indentiques.

Examen direct. — Au point de vue physique, J... offre à signaler un *hypospadias*. Cette difformité, considérée comme un stigmate de dégénérescence, était tellement accentuée chez lui, qu'elle peut bien expliquer la stérilité dont son union est restée frappée.

Au point de vue mental, la mémoire paraît bien conservée. L'instruction est tout à fait rudimentaire. Pour faire un petit calcul, il est obligé de compter sur ses doigts. Encore ne parvient-il point à calculer 12×6.

Son sens moral paraît bien conservé. Il comprend

qu'il a mal fait et regrette sincèrement ses actes qu'il attribue à son état d'ivresse. Ses yeux se mouillent de larmes par moments. Il désirerait être guéri de ses habitudes de boire.

Il présente parfois des signes somatiques de l'alcoolisme chronique tels que crampes dans les mollets, pituites le matin ; quelquefois aussi des cauchemars. Mais à aucun moment, il n'a présenté des hallucinations terrifiantes ni rêves professionnels ni aucun délire. Il n'est pas signalé de tremblements de la langue et des extrémités.

Le malade ne se souvient pas avoir eu à aucun moment, à l'état de jeun, des envies irrésistibles à voler ou à mettre le feu.

Les aliénistes commis à son examen mental, concluent ainsi dans leur rapport : « L'inculpé n'ayant aucun motif d'en vouloir aux R..., nous croyons devoir repousser tout d'abord l'acte criminel intentionnel ; deux hypothèses se présentent alors à nous.

1° L'inculpé sous l'influence d'un appoint alcoolique a obéi à une idée incendiaire consciente et irrésistible comme il arrive aux vrais pyromanes, qui, poussés par leur obsession, finissent par y succomber, après y avoir résisté plus ou moins longtemps.

Le malade conserve en ce cas, le souvenir de son impulsion consciente qu'il avoue habituellement.

2° L'inculpé à mis le feu obéissant à *une perversion instinctive développée sous l'influence de l'intoxication alcoolique.*

C'est cette dernière hypothèse qui nous a paru la plus vraisemblable, étant donné que J... est un dégénéré alcoolique qui a déjà commis des vols à peu près dans les mêmes conditions, semble-t-il.

Nous pouvons admettre que J... était préoccupé depuis longtemps par la série d'incendies dont tout le monde parlait : ces préoccupations se traduisaient dans ses conversations.

Le jour même une heure avant l'incendie il est sur la place publique en état d'ivresse narguant le maréchal ferrant dont la pompe n'a pas fonctionné la veille. Cette idée d'incendie a dû se réaliser en acte par suite de la suppression du frein de la volonté consciente, abolie par l'ivresse.

Observation II (personnelle, inédite)

Hérédité névropathique et alcoolique. — Déséquilibration mentale. — Excès alcooliques intermittents. — Pyromanie. — Quatre incendies à la suite d'excès alcooliques.

Adrien A..., 17 ans, entré à l'Asile de Clermont le 8 mars 1909, sorti le 13 février 1913.

Antécédents héréditaires. — Le père ne jouit que d'une intelligence médiocre et, de plus, boit beaucoup. Sa mère est une simple d'esprit, toujours maladive, sujette à des maux de tête fréquents et intolérables. Une grand'mère est morte de congestion cérébrale après avoir été déséquilibrée toute sa vie. Un oncle paternel est mort fou à l'asile.

Histoire du malade. — Sa première enfance a été troublée de cauchemars, de terreurs nocturnes et de convulsions. Sa mère a remarqué ensuite qu'il avait le caractère très changeant tantôt gai, tantôt triste.

Plus tard, à l'école, A... se montre d'une intelligence médiocre et d'un caractère irritable, violent, brutal. N'ayant pu obtenir son certificat d'études primaires, il fréquente les cours d'adultes, après l'âge de 13 ans, mais ayant commis un vol à un de ces cours l'instituteur a dû le chasser de l'école.

Pendant les années 1905, 1906, 1907 et 1908, A... travaille aux forges de Montataire. Ayant pris des habitudes de boire, sans doute « pour faire comme tout le monde » et « à cause des chaleurs des hauts-fourneaux », le déséquilibre mental de notre malade n'a pu que s'aggraver encore. Aussi bien s'est-il acquis à l'usine la réputation d'un paresseux et d'un sujet bizarre. Il quittait souvent son travail sans raison et n'y retournait que pour toucher sa paie.

C'est vers la fin de cette époque que se placent les incendies successifs qui ont motivé l'arrestation d'A... et son internement à l'asile de Clermont. Nous ne connaissons pas exactement tout le détail des circonstances dans lesquelles ces incendies ont été effectués.

Nous savons seulement que ces incendies au nombre de quatre, se sont répétés avec des caractères qui sont bien propres à l'obsession pyromane. D'abord l'âge de 16-17 ans, celui de la puberté, est tout à fait classique. D'autre part, ils sont tous survenus dans un espace de temps relativement court (5 à 6 semaines). Tous ont été allumés dans la campagne environnant le pays d'habitation d'A... sur des meules de paille ou de foin. Notre malade les allume crie au secours, va au feu avec les pompiers et lutte de si près avec tant d'acharnement qu'il se brûle au cou et aux mains.

Après la dernière fois il se dénonce lui-même aux gendarmes, on ne sait trop pourquoi, et l'enquête a établi que c'était bien lui l'auteur des quatre incendies dont il s'accusait.

Il ne peut pas expliquer les raisons de ces actes. Il répond simplement aux juges et au médecin légiste chargé de l'examiner « qu'une force irrésistible l'a poussé à mettre le feu. ».

A son entrée à l'asile de Clermont, le médecin-chef, note les faits suivants : A... lui raconte que depuis quelque temps avant les incendies incrimi-

nés, ayant vu au cinématographe des représentations d'incendies, il en était toujours préoccupé et ne rêvait plus qu'incendies. Peu à peu, l'idée lui était venue de mettre lui-même le feu quelque part. Il ne signale pas avoir éprouvé les phénomènes émotionnels accompagnant les obsessions signalées par les auteurs classiques : l'anxiété, l'angoisse précordiale. Il n'en est pas moins vrai qu'il était pendant quelque temps « hanté » par l'idée de mettre le feu. Mais il ne mit son idée à exécution que le lendemain ou les jours où il « avait commis des excès considérables de boissons alcooliques ». C'est dans ces conditions qu'il se sentait « poussé par une force irrésistible », comme il l'avait déjà déclaré aux juges et au médecin-légiste. Mais aussitôt le feu allumé, il regrettait l'acte commis, et soit remords de conscience, soit crainte de la justice, il se mettait à crier au feu et à éteindre l'incendie.

A l'examen physique, M. Thibaud, a noté de « l'asymétrie faciale » et une voûte ogivale. Son certificat immédiat est formulé ainsi : « Est atteint de débilité mentale avec pyromanie, quelques stigmates physiques de dégénérescence. Dans l'enfance : convulsions, cauchemars, fugues ambulatoires, etc... Hérédité névropathique ; appoint alcoolique ».

A l'asile, sa conduite était à peu près convenable et il s'occupait régulièrement, tant qu'il ne trouvait pas d'occasions de boire, ou qu'ayant l'occasion, il s'en abstenait par un effort de volonté. Mais un jeune homme robuste et vigoureux ne manquant pas d'une certaine intelligence ne pouvait rester trop longtemps inoccupé à l'asile. Or il arriva fréquemment qu'après quelque temps de travail régulier, A... trouva l'occasion de boire plus ou moins de vin ou d'alcool et, alors, se montra violent et intraitable.

Voici quelques extraits de son dossier :

10 octobre 1909. Occupé aux écuries, a dû être réin-

tégré avant l'heure habituelle, étant très excité. Ce malade se trouvait certainement en état d'ébriété.

8 août 1910. Sorti en ville avec ses parents, est rentré excité, cherchant dispute à ses camarades et se montrant agressif envers le chef de quartier qui lui a fait une observation.

26 janvier 1911. Est entré à 6 heures 20 du soir pris de boisson. Le surveillant lui ayant fait une observation à ce sujet, il a répondu par des paroles ordurières.

Depuis le 1er juillet 1912 jusqu'à sa sortie de l'asile, le 13 février 1913, nous l'avons connu comme cuisinier à l'Internat de l'asile, et pu observer journellement. Or ici le vin était toujours sous sa main et, s'il avait été un alcoolique ordinaire, il aurait pu s'enivrer à volonté.

En réalité il restait des semaines sans boire et, dans cette période il se montrait excellent travailleur, ponctuel et docile. A la vérité, il montrait bien, par ci par là, quelques bizarreries d'humeur, quelque excentricité, mais cela ne dépassait pas les limites du supportable.

Au contraire les jours où il avait bu, il devenait très violent, d'humeur intraitable. Ses gestes étaient brusques, prenant un caractère impulsif. Il ne posait plus les assiettes sur la table comme d'habitude mais avec brusquerie et grand fracas. Souvent même il en cassait quelques-unes dans la même soirée. Quand l'excitation était à son comble, craignant sans doute de faire un éclat qui le fît renvoyer au quartier, il laissait tout « en plan » sans mot dire, et s'en allait promener toute la soirée de long en large dans un coin reculé de la cour.

En résumé A... nous apparaît bien comme un déséquilibré, taré héréditairement, sujet à des impulsions depuis son jeune âge. A la puberté il devient un pyromane typique, avec cette particularité qu'il n'allume les incendies qu'après avoir commis de grands excès de boisson.

Observation III

(Due à l'obligeance du Docteur Salomon, interne à l'asile Sainte-Anne)

Dégénérescence mentale. — Saturnisme et excès alcooliques. — Outrages publics aux mœurs répétés à la suite de ces excès.

X..., 37 ans. Un peu délicat, il fut réformé pour « faiblesse de constitution ». Il tousse tous les hivers, eut même, il y a quelques mois, un début de pleurésie. Nous n'avons aucun renseignement sur ses antécédents héréditaires.

Etant enfant, il était maltraité par ses parents et dut être placé à l'Assistance publique par les soins de la Préfecture de police. Ses parents le reprirent à 18 ans, puis après quelques mois le firent enfermer à la Petite Roquette, sur de faux témoignages, dit le malade. Il en sortit après trois semaines et, après avoir vainement tenté de retourner dans sa famille, il se sépara définitivement d'elle à 20 ans.

Il se mit en ménage, il avait, dit-il, des besoins génitaux exagérés, mais n'avait jamais présenté aucune perversion.

A 25 ans, son amie le laissa. Il eut, à la suite de cet abandon, une période de dépression qui lui dura quelques mois; il était découragé, vendit tout ce qu'il possédait. Il était alors cantonnier à la ville de Paris ; il démissionna et apprit le métier de peintre.

Il était triste, taciturne, aimait la solitude, et s'adonna, pour la première fois à l'onanisme.

En 1901, « un jour qu'il avait bu plus que de coutume » se promenant à Nanterre, il voit passer une

femme, ressent un besoin impérieux de se masturber et sans songer à la portée de son acte, il obéit à son impulsion, ne cherchant pas à attirer l'attention de personne, mais aussi négligeant de se cacher suffisamment. Il fut arrêté et condamné à six mois de prison.

En 1904, le même motif détermine son arrestation. Cette fois encore, « il avait bu et ne se rendait pas très bien compte de ce qu'il faisait ». Il était dans un jardin public et croyait, prétend-il, ne pas être vu ; il fut condamné à deux ans de prison.

En 1907, il fut arrêté à Châlons ; en 1908 à Reims et condamné à un emprisonnement de six mois d'une part et en dernier lieu à trois mois, après examen médical.

En 1910, à Bruxelles, il fut pour attentat à la pudeur interné à Tournai, puis transféré à Armentières.

Enfin, en mars 1913, il accomplit l'acte qui l'amène aujourd'hui à l'asile.

Il se promenait à Neuilly et se masturba croyant que personne ne le voyait. Une jeune fille qui passait le fit arrêter. « Ce jour-là, comme les autres fois il avait bu ».

X... est aussi un dégénéré, comme le premier malade, c'est un saturin. Son liséré gingival est très marqué et de plus en 1912, il eut une crise de coliques de plomb.

Enfin X... « avoue quelques excès alcooliques et prétend n'accomplir ses attentats à la pudeur que lorsqu'il a bu » et qu'il ne se rend pas très bien compte de ce qu'il fait.

OBSERVATION IV (Personnelle, inédite)

Hérédité alcoolique. — Dégénérescence mentale. — Perversion des instincts sexuels. — Excès alcooliques. — Attentats à la pudeur répétés à la suite de ces excès.

G. M..., cuisinier, 37 ans, entré à l'asile de Clermont (Oise), le 15 juin 1912.

Antécédents héréditaires. — Père alcoolique depuis son jeune âge.

Histoire du malade. — Né en juin 1875, il resta à l'école jusqu'à l'âge de 13 ans ; mais il ne put jamais obtenir son certificat d'études. Il acquit cependant une certaine instruction élémentaire ; il sait bien lire et écrire ; il est moins fort sur le calcul : à la demande 6×7, il répond 42 sans hésiter ; mais pour trouver le résultat de 7×8 il lui fallut une assez longue réflexion.

Son père, mécanicien dentiste, voulut lui apprendre cette profession. Mais après quelques années d'apprentissage M... quitta sans motif sérieux l'atelier de son père pour changer ensuite aussi souvent de métier que de place.

En 1892, il contracte un engagement volontaire au 72e de ligne à Amiens et quitte le service militaire 4 ans après sans avoir pu gagner un seul galon. Il entre alors au Chemin de fer du Nord comme homme d'équipe ; mais au bout de dix mois il est pris entre un mur et un wagon et a 6 côtes enfoncées. Après un séjour prolongé à l'hôpital il quitte la Cie sans pension. Il entre alors comme garçon de magasin dans une maison de meubles où il reste 6 ans. Cette maison ayant fait faillite, M... rentre dans un restaurant comme aide cuisinier. Il en ressort au bout de 2 ans, et c'est vers cette époque, c'est-

à-dire en 1906, que commencent les actes qui l'ont conduit aux asiles, après qu'il eut passé entre les mains de la Justice.

Voici, d'après son récit, en quelles circonstances il fut appréhendé pour la première fois : « Ayant bu un coup de trop, il déambulait dans le parc des Buttes-Chaumont, lorsqu'il voit dans un massif un individu ayant des rapports hors nature avec une enfant de 9 ans. Il s'approche, l'individu s'enfuit, et il demande à l'enfant comment les choses se sont passées. Survient un garde qui l'arrête, pensant que c'était lui l'auteur de l'attentat ». Mais d'après le témoignage du gardien et les déclarations de la fillette elle-même au commissariat de police où elle fut interrogée, M... aussi bien que le premier individu, avait avec elle des rapports hors nature. Malgré ses dénégations, M... fut donc condamné à 40 jours de prison.

Une deuxième fois, notre malade avoue lui-même que, « ayant bu beaucoup plus que de coutume, » et, en particulier « une absinthe », il se promenait sur les fortifications. Apercevant un groupe d'enfants, garçons et fillettes, « il s'approche de l'une d'elles, lui soulève la jupe et pratique des attouchements obscènes avec sa main sur les organes génitaux de la fillette ». Appréhendé par le père de cet enfant et des passants, il fut encore condamné à la prison.

Au sortir de la prison étant de nouveau sous le coup de la boisson, il se promène au parc des Buttes-Chaumont où « il était connu et aimé de tous les enfants ». Il s'amusait donc avec eux, d'après son récit, en jouant à cache-cache. A un moment donné il prit une fillette sur ses genoux « sans rien lui faire » affirme notre malade. Mais il est permis de supposer qu'il fit plus, puisqu'il fut conduit par un gardien du Parc au commissariat de police.

A la suite de cette affaire, M... soumis à un examen

mental fut déclaré irresponsable et interné à St-Anne, dans le service du docteur Vallon. Il s'habitue facilement à la vie de l'asile, travaille dans les ateliers et obtient sa sortie en 1911.

Peu après il trouve une place d'aide cuisinier dans un restaurant Duval. « C'est un mauvais milieu pour lui » remarque le docteur Blin, dans son rapport médico-légal.

En effet, il a toujours été buveur et, après un séjour prolongé à l'asile où il a forcément été abstinent, il se trouve brusquement transporté dans un établissement où le chef, aussi bien que lui buvaient par jour 3 ou 4 litres de vin, sans compter les apéritifs et le reste. La transition était brutale et l'effet de l'intoxication alcoolique plus rapide ».

Un beau jour, après une dispute avec le chef, tous les deux d'ailleurs étant ivres, il quitte le Duval et, ne trouvant pas de travail dans un restaurant, il devient figurant pour cinématographes jusqu'au 6 avril 1912.

Ici se place l'attentat qui a conduit M... à l'Asile de Clermont. Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire fidèlement l'exposé du Dr Blin dans son rapport médico-légal.

« La veille, M... avait jusqu'à 2 heures du matin, « répété au théâtre Sara-Bernhardt, pour la répétition « générale d'Elisabeth, reine d'Angleterre.

« En rentrant chez lui, il se remet de sa fatigue en « buvant un litre de vin. Il se lève à 7 heures du matin « dans l'idée d'aller respirer un peu l'air à la campagne, « et prépare une série de tartines au fromage. Avant de « partir, il prend des forces en buvant un litre de vin. « A peine sorti, il rencontre son père, grand buveur « comme lui, et ne peut le quitter sans prendre un café « et un marc. Ce début l'a mis en goût et il ingurgite « un demi-setier de vin blanc, avant de monter dans le « Métro jusqu'à la porte de Versailles.

« En descendant du Métro, un nouveau demi-setier « de vin blanc paraît indiqué, avant le départ à pied « pour Issy, Vanves et Clamart. Là il change la couleur « de la boisson et « avale » sur le pouce un demi-setier « de vin rouge, puis se dirige sur Bièvre où un nouveau « demi-setier vient s'ajouter aux autres.

« Il est une heure de l'après-midi et il lui reste en- « core une tartine ou deux. Comment mieux faire que « de les arroser avec une ou deux absinthes ? »

Or l'absinthe ne lui a jamais rien valu et les 2 « ver- res » ne sont pas plutôt bues qu'il a comme une pres- cience d'une « histoire » possible.

« Dès que j'ai eu fini ma deuxième absinthe, dit-il, « je me suis dit que j'avais eu tort et que cela va aller « mal. Je voyai tout tourner autour de moi et j'ai voulu « rentrer ; j'ai dû me tromper de chemin. »

« En fait il se réveille le lendemain matin dans le « poste de Palaiseau et il est tout ahuri lorsqu'on lui dit « qu'il est un « polisson » qu'il a demandé a une petite « fille si elle avait de beaux pantalons et qu'il lui a mis « la main sous les jupons ! Il jure les grands Dieux « qu'il ignore ce que cela veut dire et n'a aucun souve- « nir de ce qu'il a pu faire depuis Bièvre.

« Lorsqu'il a bu une absinthe, il ne sait plus ce « qu'il fait et raconte à l'appui de son dire que, il y a « quatre mois, ayant aussi bu une absinthe dans le fau- « bourg du Temple, il commençait à se déshabiller en « pleine rue. Heureusement pour lui il était dans son « quartier, des amis le reconnurent et l'emmenèrent « coucher. »

Tel est l'exposé du Dr Blin. Interrogé par cet alié- niste, M... lui déclare qu'il n'avait jamais encore eu de rapports sexuels ni normaux, ni anormaux, mais qu'il se masturbait quotidiennement depuis son enfance. Il ajouta que les femmes ne lui déplaisent pas mais qu'il aime mieux se satisfaire lui-même et n'a jamais éprouvé le

désir d'avoir un rapport sexuel avec une femme.

Et l'auteur du rapport conclut : « De l'ensemble de l'examen ressort que M... est un anormal, un débile moral fils d'alcoolique n'ayant jamais été capable d'apprendre un métier suivi et présentant un substratum mental héréditairement affaibli que la moindre influence toxique alcoolique et surtout absinthique « détraque » et rend susceptible des plus graves écarts ».

A la suite de ce rapport M... vint à l'Asile de Clermont le 15 juin 1912. Le certificat de 24 heures signé par le Dr Thibaud résume bien les actes pathologiques de ce malade. Il est ainsi formulé :

Paraît atteint de dégénérescence mentale avec perversions sexuelles survenant sous l'influence d'excès alcooliques, de l'absinthe principalement. A été condamné 2 fois pour attentats à la pudeur. Une troisième fois a été interné à Ste Anne où il a séjourné 5 ans. Tout dernièrement, étant en état d'ivresse, aurait été arrêté et inculpé d'attentat à la pudeur sur une petite fille. Prétend ne se souvenir de rien. A bénéficié d'une ordonnance de non-lieu à la suite d'un examen médico-légal. »

Depuis son entrée à l'asile, le malade s'est montré tranquille et docile et n'a jamais donné lieu à se plaindre de sa conduite.

Examen direct. — L'examen direct du malade ne nous révèle pas des particularités bien remarquables. Nous faisons seulement la même constatation que le Docteur Blin dans son rapport ; à savoir que le faciès du malade est déprimé, ses traits tirés et qu'il paraît bien plus âgé qu'il n'est. Nous ne relevons aucun stigmate physique de dégénérescence, sauf une voûte palatine légèrement ogivale. Ses organes génitaux sont bien développés.

Il ne présente pas non plus les stigmates habituels de l'alcoolisme chronique : tremblement des extrémités de la langue et des lèvres. Il a eu rarement des cauchemars ainsi que des pituites matinales.

M... répond à nos questions correctement et, durant

l'interrogatoire, il a une attitude soumise et résignée. Il montre beaucoup de sincérité dans ses réponses. Il nous raconte ses tares morales, franchement, sans aucune réticence voulue, mais aussi sans le moindre cynisme.

Sur les faits qui ont motivé ses condamnations et internements il nous donne des détails qui ne sont pas toujours d'accord avec les accusations portées à son dossier. Il s'est même légèrement contredit dans les deux interrogatoires auxquels nous l'avons soumis. Mais cela tient à ce que sa mémoire ne paraît pas bien précise sur tous ces faits qui se sont passés depuis plusieurs années, d'autant plus qu'à ces moments, la force de son attention était plus ou moins affaiblie sous l'influence de l'alcool. Il n'est donc pas étonnant que notre malade malgré sa bonne foi, nous raconte les faits ou plutôt les interprète de façon à en diminuer un peu la gravité. Cela prouve même que, non soumis à l'influence de l'alcool, notre malade n'est pas dépourvu de sens moral. D'ailleurs il regrette bien les faits qui lui sont imputés et l'état où il se trouve.

Quoi qu'il en soit, M... reconnaît qu'il se masturbe depuis son enfance et qu'il n'a jamais eu de rapports avec une femme. Il s'est bien trouvé, à diverses reprises, en contact intime avec des prostituées, mais il s'est contenté de contempler leur nudité et de se masturber après avoir pratiqué des attouchements manuels de leurs organes génitaux.

Souvent il se représente ces images lubriques en se masturbant.

Mais il n'a jamais éprouvé, « étant à jeun », le besoin de commettre un attentat analogue à ceux qui ont motivé ses condamnations et internements. Jamais il n'a montré ses organes génitaux en public, ni à qui que ce soit dans un lieu public.

A l'état d'ivresse, les trois premières fois, il avait parfaitement conscience de ce qu'il faisait et de l'immo-

ralité de ces actes. Mais il n'éprouva aucune angoisse avant l'exécution de ces actes. « L'idée lui était venue de faire cela, de s'amuser, comme il s'exprime, avec l'enfant et, sans aucune lutte, sans penser aux conséquences judiciaires ou autres, l'acte a suivi l'idée.

Quant au 4e attentat, il n'y a aucune raison de suspecter l'amnésie absolue qu'il a toujours affirmée. Il était trop profondément intoxiqué par l'alcool et l'absinthe, pour conserver la conscience et le souvenir, et nous avons là un cas d'amnésie toxique très net.

Mais ce qui est commun à tous ces attentats et ce qu'il importe surtout de noter, c'est que malgré l'absence des caractères typiques de l'obsession véritable tels que l'angoisse avant l'acte et le soulagement consécutif, ces impulsions, répétées plusieurs fois dans les mêmes circonstances, ayant toujours le même objet pour but, en harmonie avec les habitudes et le fond morbide du sujet, apparaissent bien comme les manifestations ultimes des tendances pathologiques latentes, des obsessions inconscientes ou plutôt subconscientes et révélées au grand jour sous l'influence de l'appoint alcoolique alors que le sujet a perdu les facultés de contrôle et d'inhibition.

Observation V (Inédite)

(*D'après un rapport médico-légal du Dr Vigouroux, Médecin des Asiles de la Seine. Ce rapport est joint au dossier du malade*)

Débilité mentale. — Excès de vin et d'absinthe. — Impulsions *obsédantes* et irrésistibles à exhiber et à se masturber à la vue des femmes, survenues de très nombreuses fois à la suite des excès. — Plusieurs condamnations ; deux internements.

G. P..., cordonnier, 31 ans.

Antécédents héréditaires. — Il y a peu de choses à signaler dans ses antécédents héréditaires. Son père est mort « de la poitrine » ; peut-être était-il un peu buveur Sa mère, ses deux frères et ses deux sœurs se porteraient bien.

Antécédents personnels. — Il n'a jamais été bien intelligent. A l'école il apprenait mal et était très dissipé.

Son appétit génital apparaît de bonne heure ; dès 12 ou 13 ans, il fut initié à la masturbation par un camarade et s'y adonna depuis. Il eut des rapports sexuels vers 15 ou 16 ans, et déjà à 17 ans 1/2, il commençait à fréquenter la femme qu'il épousa après son service militaire. Il avait des désirs sexuels très ardents que sa femme ne parvenait pas à assouvir.

Au service militaire, il se montra très mauvais soldat. « Il avait commencé à boire de l'absinthe » et commit de nombreuses fautes contre la discipline. A cause de son inconduite, il fut même cassé de son emploi de cordonnier et fut condamné à faire 6 mois de service supplémentaire.

Après sa sortie du régiment, il se maria, mais continua à faire des excès réguliers de vin et d'absinthe. De plus il s'enivrait parfois « et faisait la bombe ».

Il travaillait à Bordeaux dans la cordonnerie de son père et, en même temps, il était allumeur de reverbères à la compagnie du gaz. Un jour, en mars 1906, revenant de Toulouse où il avait fait la fête et laissé sa femme, il se trouva seul à Bordeaux. Il se déshabillait dans sa chambre ; quand, tout nu, il vit les domestiques femmes à leur fenêtre, l'idée lui vint de se masturber. Il le fit devant ces femmes et éprouva un plaisir tout spécial. Il ne sait pas si les bonnes l'avaient vu.

Depuis ce moment il fut constamment obsédé par le désir de se masturber devant des femmes. « Mais cette obsession lui venait tout particulièrement le jour où il avait bu plus que de raison ,où le lendemain de ce jour.

Comme il se livrait fréquemment aux excès de boisson, cette obsession lui venait très souvent.

Le plus souvent il exhibait ses organes génitaux et se masturbait loin de son quartier. Mais parfois l'impulsion était si impérieuse qu'il quittait subitement son travail dans l'après-midi et, sortant en tablier et sans chapeau dans les rues de son quartier il satisfaisait son envie, « mais toujours en vue de femmes ».

Les plaintes affluèrent bientôt de toute part. Il fut arrêté et soumis à l'examen du docteur Landes. Celui-ci constatant la « corrélation de la perversion sexuelle et des abus alcooliques » et admettant que la volonté pouvait empêcher ces derniers, conclut à la responsabilité avec atténuation. Le tribunal estimant que la crainte d'un châtiment suffirait à fortifier la volonté, le condamna à trois mois de prison avec sursis (6 juillet 1906). Il perdit sa place d'allumeur et sa femme décida de lui faire quitter Bordeaux et de l'emmener à Toulouse, où elle avait des parents, espérant que le changement de milieu lui serait salutaire.

A peine installé à Toulouse il recommence les mêmes exhibitions et le Tribunal de cette ville le condamne à 200 francs d'amende avec sursis, pour outrage public à la pudeur (1er avril 1906).

Une troisième condamnation à 50 francs d'amende prononcée par le même Tribunal, n'eut pas un meilleur effet (17 août 1907) et quelques mois plus tard, après une nouvelle arrestation, le docteur Dubuisson, commis pour l'examen le considérant comme un dégénéré, maladivement perverti et non réellement vicieux concluait à son irresponsabilité et à son internement. Il resta neuf mois à l'asile de Braqueville (Juin 1907).

A Paris il continua à boire avec excès du vin et de l'absinthe (2 a 3 litres de vin, 4 ou 5 verres d'absinthe) et il continua ses exhibitions sans jamais avoir été ar-arrêté. Il fréquenta un grand nombre d'ateliers de cor-

donnerie, renvoyé le plus souvent pour intempérance ou manque de régularité par suite d'ivresse. Toujours à court d'argent, il recevait des subsides de sa femme. Ne trouvant plus d'ouvrage à Paris, il vint à Ablon puis à Villeneuve-Saint-Georges où il travaillait depuis 3 semaines, quand le 10 mai il commença « à faire la noce avec un camarade » il fut arrêté le 12 dans les conditions suivantes.

Le 12 mai 1910 à 5 heures du soir, P..., était arrêté à Montgeron sur la plainte d'une dame Darnet concierge, 12 rue de Crosne. Cette dame déclare que vers 3 heures de l'après-midi, le prévenu s'était introduit dans la cour de sa maison qu'il s'y était promené en regardant aux fenêtres, puis qu'ayant déboutonné son pantalon, il s'était tourné vers les fenêtres, il avait exhibé ses parties sexuelles. Puis il avait recommencé ces manœuvres dans la rue faisant toujours face à la maison. Ces faits sont confirmés par d'autres témoins.

Arrêté, P..., déclare d'abord qu'abruti par la boisson, il ignore ce qu'il fait ; mais devant M. le Juge d'instruction, il fait des aveux complets et reconnait qu'il a déjà été interné à l'asile de Braqueville pour des faits d'exhibitionnisme en juin 1907. Il déclare en outre que « sous l'empire de la boisson il a l'habitude de se livrer à des exhibitions obscènes.

A la suite de cette affaire, P... fut soumis de nouveau à un examen mental. Celui-ci fut pratiqué par le Docteur Vigouroux qui rédigea un rapport médico-légal très documenté, dont nous avons fait de larges emprunts pour reconstituer l'histoire de notre malade. Les conclusions de ce rapport sont des plus nettes : « P... est atteint de débilité mentale avec « impulsions exhibitionnistes survenant sous l'influence de l'alcool et surtout de l'absinthe ».

P... fut donc interné à l'asile de Clermont (Oise) le 9 juin 1910. Le certificat de 24 heures est ainsi conçu :

« Est atteint de débilité mentale avec impulsions exhibitionnistes survenant sous l'influence de l'alcool et surtout de l'absinthe. Inculpé d'outrage public à la pudeur, a bénéficié d'une ordonnance de non-lieu comme irresponsable. A subi plusieurs condamnations et a déjà été interné pour des actes semblables.

Signé : Dr Thibaud.

Après un séjour de 10 mois, durant lequel P... s'est montré très indiscipliné et paresseux et après plusieurs tentatives d'évasion, il parvint à s'évader de l'asile le 9 avril 1911.

N'ayant pas ce malade sous nos yeux, nous ne pouvons mieux faire que de reproduire textuellement la description de son examen fait par le docteur Vigouroux.

Examen direct. — P..., est un homme bien constitué, aux traits réguliers, et ne présentant rien d'anormal dans le fonctionnement de ses différents organes. Il ne présente pas de gros stigmates de dégénérescence. Il se prête facilement à l'examen et parle avec une façon toute méridionale. Il reconnaît tous les faits qui lui sont reprochés et s'accuse de bien d'autres actes d'exhibitionnisme qu'il a commis et pour lesquels il n'a jamais été inquiété. A Bordeaux, dit-il, c'était presque tous les jours qu'il exhibait dans un quartier ou dans un autre, l'année dernière. A Paris, c'était presque toutes les semaines qu'il allait le faire dans le quartier de Vincennes ou du Vésinet.

Souvent on le poursuivait ou on lui jetait des seaux d'eau sale sur la tête ; jamais ces manœuvres ne lui ont attiré la bienveillance des femmes devant lesquelles il se plaçait. Les femmes du reste ne le tentent plus, lui qui fut autrefois si ardent, que sa femme légitime ne pouvait satisfaire ses ardeurs, il n'a vu que 2 ou 3 femmes depuis qu'il est à Paris.

Il n'a plus qu'un désir c'est d'exhiber et se masturber devant des femmes quelles qu'elles soient, et ce désir impulsif ne surgit en lui que dans certaines circonstances « quand il est sous l'influence directe ou indirecte de l'absinthe ou du vin ». C'est seulement quand sa volonté est amoindrie par les vagues alcooliques, que l'obsession survient ; « il lutte un moment, il est angoissé et il succombe ; après l'acte il éprouve une satisfaction particulière. Il reconnaît le caractère immoral et délictueux des actes qu'il commet mais il constate son impuissance à résister à l'impulsion. Il accuse avec véhémence l'absinthe d'être la cause de tous ses malheurs », mais il reconnaît humblement qu'il est incapable de résister à l'attirance de la verte liqueur, tout en prenant les plus fermes résolutions de ne plus en boire. L'expérience lui a montré que dès qu'il a bu une absinthe « il n'y a plus d'homme, il ne peut plus s'arrêter ».

La volonté, en effet n'a jamais été forte ; toute sa vie il a été victime de sa faiblesse, il n'a jamais pu résister aux suggestions des mauvais camarades ni à la violence de ses passions ou de ses désirs.

Son intelligence est peu développée et peut être encore affaiblie. Son attention est mobile, il ne peut la fixer longtemps sur un point. Sa mémoire est faible, il ne peut fournir aucune date précise des événements importants de sa vie : tels que son internement, sa période de réserviste, etc. Son instruction est des plus rudimentaires, il ne sait pas faire une division de deux chiffres ni résoudre un problème de règle de trois simple : Dix paires de chaussures coutent 150 francs, combien coûte une paire de chaussures ?

Son caractère est particulière insouciant et versatile. Tout en regrettant les actes qu'il a faits et leurs conséquences, il se montre d'humeur gaie ; il siffle, chante, lit des romans, et pendant notre examen il passe facilement du rire aux larmes. »

Il est très intéressant de voir l'appréciation si approfondie du distingué aliéniste sur la nature de ces actes. Elle fait ressortir avec netteté et précision le rôle joué par l'alcool et l'absinthe dans les obsessions et les impulsions sexuelles.

« Si maintenant nous examinons l'acte d'outrage « public à la pudeur qui lui est reproché, nous consta- « tons qu'il a les caractères de l'impulsion exhibition- « niste ordinaire, classique, pourrait-on dire, et qu'il ne « s'en différencie que par des points sans importance.

« Dans la description qu'il en a donnée au Docteur « Dubuisson et qu'il nous répète aujourd'hui, on retrouve « le caractère obsédant de l'impulsion à exhiber, la lutte, « l'angoisse et enfin la satisfaction consécutive à l'accom- « plissement de l'acte. On constate aussi la répétition de « l'exhibition dans les mêmes circonstances : c'est-à- « dire toujours devant des femmes et plus particulière- « ment des bonnes, avec cette particularité que la femme « en elle-même n'est pas désirée et que seul son regard « ou même sa présence suffit.

« De plus, alors que la plupart des exhibitionnistes « ne se masturbent pas, et trouvent dans la seule exhi- « bition, la satisfaction de leur obsession, P...., se mas- « turbe et montre. Il est obsédé et surtout il obéit à « l'impulsion dans une circonstance particulière, lors- « qu'il est sous l'action proche ou lointaine de la boisson « et de l'absinthe.

« Ces deux caractères différentiels ne sont pas suffi- » sants pour nous empêcher de faire rentrer les exhibi-

« tions de P..., dans le groupe des obsessions morbi-
« des. L'action de l'alcool comme déprimant de la vo-
« lonté est bien connu, et c'est sous son influence que
« sont commis bien des actes délictueux ou autres,
« que le pouvoir frénateur d'une volonté intacte aurait
« pu empêcher. D'autre part, on sait aussi que l'alcool
« agit sur les centres médullaires et excite les désirs
« sexuels. »

Observation VI (personnelle, inédite)

(Nous avons résumé en partie le rapport médico-légal si documenté de MM. les docteurs Claude, Roubinovitch et Vallon).

Hérédité très chargée. Dégénérescence mentale. Perversion de l'instinct sexuel. Sadisme, fétichisme, masochisme, onanisme.
Excès alcooliques peu fréquents mais susceptibilité très grande à l'égard de l'alcool.
Obsession sadique prolongée. Tentatives d'exécution après les excès alcooliques. Crime commis sous l'influence du dernier excès.

C... Jean-Baptiste, 29 ans, célibataire, valet de chambre, entré à l'asile de Clermont le 15 mai 1913.

Ant. hér. — Ses antécédents héréditaires et familiaux sont très chargés. Un frère du bisaïeul paternel a été traité pour lypemanie à l'asile de Lomelet, près Lille, depuis 1859 jusqu'à sa mort en 1899.

Un cousin germain du père de notre malade est encore en traitement pour délire de persécution au même asile depuis 1904.

Deux autres parents directs de son père ont été internés pour manie aiguë.

Dans la ligne collatérale, huit autres parents plus ou moins proches de C... ont été traités à l'asile d'aliénés.

Son père est mort à 48 ans d'une affection de poitrine ; on ne signale pas chez lui d'habitudes d'intempérance. Sa mère est morte « d'une faiblesse de poitrine ».

Une de ses sœurs a été emportée par la fièvre typhoïde et un frère a succombé à une affection de poitrine. Il lui reste un frère et une sœur qui sont en bonne santé.

Ant. pers. — C... a fréquenté l'école jusqu'à l'âge de 11 ans. Il y a appris à lire et à écrire, mais n'a pas pu obtenir son certificat d'études primaires.

Après un an de travail aux champs, il est placé comme domestique et adopte définitivement cette profession.

Il a accompli deux années de service militaire au 33e régiment d'infanterie et a été ordonnance du Colonel du régiment. Ensuite il entra comme valet de chambre chez le docteur D..., où il est resté jusqu'au moment où il a commis le crime qui a motivé son internement actuel.

Les renseignements recueillis auprès de ses maîtres et des domestiques qui servaient avec lui sont tous concordants. D'après eux, C... s'est toujours montré doux, obéissant, très travailleur et, de plus, très honnête. Aucun d'eux n'aurait pu supposer qu'il pourrait un jour se rendre coupable d'un crime épouvantable.

Il s'est bien montré comme étant d'une intelligence au-dessous de la moyenne. « Il était d'une docilité inconsciente, répondait toujours oui et faisait ce qu'on voulait. » Mais à aucun moment il n'a pas paru ne pas jouir de la plénitude de ses facultés.

Cependant, son frère signale que vers l'âge de 19 ans, il aurait été atteint de neurasthénie pendant quelque temps.

« Vis-à-vis des femmes on l'a toujours vu très réservé. On ne lui connaissait pas de maîtresse. Il paraissait seulement, pendant un court moment, « avoir des

projets de mariage avec une jeune femme de chambre.

Madame H..., qui l'avait pendant plusieurs années dans sa maison comme domestique, déclare qu'il ne sortait presque jamais. « Souvent, le dimanche, je lui demandais pourquoi il ne sortait pas. Il me répondait alors : « Je préfère rester à la maison pour travailler ».

Pour mieux faire ressortir le sens de cette recherche d'isolement, il est intéressant de rapporter les déclarations du Docteur D...

« ... Jamais il ne découchait. Cette attitude, chez un jeune homme, m'avait même un peu étonné, comme médecin, et un jour je lui dis en plaisantant : « Mais vous n'êtes donc pas comme les autres jeunes gens, vous n'aimez donc pas fréquenter les jeunes filles ? » Il prit une attitude embarrassée et me dit qu'il avait peur d'attraper une maladie. Je voyais que cette conversation ne lui plaisait pas, je n'ai pas insisté. J'ai cru cependant, comme médecin, devoir lui dire que s'il avait certaines habitudes solitaires, il vaudrait mieux pour lui voir des filles ; je dois dire d'ailleurs qu'en ce qui concerne ces habitudes, je ne me suis jamais aperçu de quoi que ce soit chez C...

Au point de vue de l'alcool, on s'accorde à le considérer comme très sobre habituellement. Par contre *s'étant par deux fois laissé aller à des excès alcooliques inusités, il a commis des actes déraisonnables d'un caractère nettement pathologique.*

Une première fois, ce fut chez M. B... à Lille qui raconte les faits en ces termes : « Au mois de Juin 1901, une après-midi, je l'avais chargé de mettre du cidre en bouteilles. Lorsque je suis rentré le soir, vers 5 heures, j'ai appris qu'il s'était enivré et qu'il avait donné des coups de bâton à un petit chien ratier qu'il soignait chaque jour. Je l'ai congédié. Il a chargé sa malle sur son dos puis est sorti. Une fois sur le trottoir, il a jeté violemment sa malle qui s'est ouverte : des vêtements

et ses économies se sont éparpillés dans la rue. Il s'est mis à courir, comme un fou, vers la place de la République. »

La seconde fois, ce fut chez le docteur D... dont voici le récit : « Dès que j'ai pénétré dans la maison, aux gestes de C..., à ses paroles, à toute son attitude, il m'a semblé qu'il avait bu plus que de raison...

« Je montai dans ma chambre, il monta derrière moi et là encore son attitude fut des plus étranges : il avait fait un feu énorme bien qu'il fît très doux dehors et, comme je lui faisais l'observation, il me dit en ricanant qu'on n'avait qu'à ouvrir la fenêtre ; dans la chambre il me suivait pas à pas ; impatienté je lui dis d'aller se coucher et j'eus beaucoup de mal à l'y décider.

« Le lendemain matin il entra dans ma chambre à l'heure habituelle et, de lui-même, il me fit toutes ses excuses. Il me dit que la veille on l'avait fait boire il ne savait quoi, que cela l'avait rendu malade... que c'était une leçon pour lui... qu'à l'avenir il se méfierait encore plus que par le passé. En me disant cela il avait l'air absolument normal, rien ne subsistait plus de son attitude hébétée de la veille.

Ajoutons de suite que dans la semaine qui précède le crime qu'on va lire. C... a été trois ou quatre fois dans un débit de boissons, selon le témoignage du garçon même qui l'a servi. Celui-ci ajoute en outre avoir remarqué que « C... n'était pas dans son état normal, quoique non ivre, Il paraissait « énervé et mécontent ».

Du reste, l'influence de l'appoint alcoolique ressortira avec plus d'évidence encore de l'exposé des faits et des divers examens que notre malade a subis.

Exposé des faits. — Le dimanche 22 octobre 1911, vers 7 heures 1/2 du soir à Versailles, un passant trouvait couché en travers du trottoir de la rue de Remilly, le corps d'une femme présentant au niveau de la gorge

un trou béant et sanglant. Le corps était celui d'une porteuse de journaux, âgée de 16 ans.

Un examen sommaire fit découvrir au bas ventre une vaste plaie par laquelle sortaient les intestins, et, entre les jambes, « un gros morceau de chair détaché du corps ».

Le lendemain matin, au jour, on aperçut des gouttes de sang partant du cadavre et allant à une maison voisine.

A cette adresse habitait Madame H..., avec son gendre le docteur D... veuf depuis quelques années et la fille de celui-ci. Toutes ces personnes avaient quitté la maison, quelques jours auparavant, pour se rendre à Nice, laissant seul le valet de chambre C... chargé de nettoyer et mettre en ordre la maison.

Une perquisition permit de faire les constatations suivantes : dans le vestibule, des malles, des caisses et des cartons étaient entassés comme pour un départ prochain ; dans ce vestibule, la cuisine et la cave des traces de sang apparaissaient encore nettement, malgré un lavage récent ; dans la chambre de C... se trouvaient des effets maculés de sang et, derrière le lit, deux chemises également remplies de sang. L'auteur de l'homicide était donc vraisemblablement C...

Plusieurs personnes l'avaient vu, quelques instants après la découverte du crime, se mêler, en apparence calme et indifférent, aux spectateurs qui regardaient le cadavre et personne n'aurait supposé à voir sa tranquillité qu'il était l'assassin.

On apprit bientôt que le matin même il avait fait l'aveu de sa culpabilité à une vieille dame Madame M..., amie intime de Madame H...

Il était arrivé chez elle de bon matin et la cuisinière remarqua « qu'il portait des traces de sang sur le front et sur son faux-col. » Il partit et revint à peine vingt minutes après ; il s'était changé et débarbouillé. Il de-

mande à parler à Madame M... ; dès que celle-ci fut arrivée, il lui dit : « J'ai fait une mauvaise action ». Pressé de questions il répondit : « C'est vrai, c'est moi qui ai violé et assassiné la jeune fille.

C... a prétendu depuis qu'il ne connaissait pas, à cette époque, la signification exacte du mot viol et qu'il croyait que cela voulait dire « faire du mal à une femme ou à une jeune fille.

Peu après C... partait pour le département du Nord dans l'intention de se rendre auprès de son frère cabaretier dans la banlieue de Lille. Le surlendemain mardi il était arrêté dans la matinée et se reconnaissait l'auteur de l'homicide de la jeune D...

L'autopsie de la victime a été pratiquée le lendemain du crime par le docteur Legrand. Voici les extraits de ses constatations qui nous intéressent le plus :

« A la vulve une énorme perte de substance qui comprend toute la région médiane du périnée depuis la symphyse pubienne jusqu'au-delà de l'anus. Cette perte de substance est tellement profonde que tout le vagin a été enlevé ainsi que le périnée et l'anus et qu'avec la pince je ne trouve autour du col utérin qu'un lambeau déchiqueté de 1 centimètre de vagin à saisir et qu'à l'intestin l'ampoule rectale est largement béante.

Sur les cuisses des pertes de substances importantes témoignent que le meurtrier a essayé de désarticuler les deux cuisses.

A la cuisse gauche, à la partie supérieure, existe une perte de substance, s'étendant sur 20 centimètres de long, 10 centimètres de hauteur et 4 centimètres de profondeur. Le morceau de chair trouvé à côté du corps s'adapte exactement à cette plaie sur 14 centimètres de long et 10 centimètres de hauteur ; le reste manque.

A la fesse droite une plaie profonde allant jusqu'à l'articulation de la hanche.

Sur les causes probables de la mort, le Docteur Legrand conclut ainsi :

« L'hypothèse la plus vraisemblable est que la mort est survenue par syncope produite par frayeur ou par un coup donné sur le larynx.

Après la mort il y a eu tentative de dépeçage. Les organes génitaux ont disparu et il semble qu'il y ait eu là une préoccupation de faire disparaître les traces de viol. »

Il résulte en outre du rapport de M. D..., expert-chimiste que les secrétions vaginales prélevées sur le cadavre avaient une composition histologique normale et que la recherche histologique et chimique du sperme a donné un résultat *négatif*.

Le lundi soir, 23 octobre, vers 8 heures, C... se présente dans un cabaret tenu par deux femmes, 20 rue des Trois-Couronnes à Lille. Il leur offre des consommations. Il n'est pas ivre, mais très énervé, ne reste pas en place. Il raconte qu'il est voyageur de commerce et qu'il a du chagrin parce que son amie lui fait des infidélités. Il paie 8 fr. de consommations avec un billet de 100 francs.

Bientôt, un Monsieur entre dans l'établissement, un journal à la main ; C... se lève précipitamment en disant qu'il va revenir. En effet, vers 11 heures, il revient et manifeste le désir d'être dans un local séparé. On le fait monter dans une chambre du 1er étage où il soupe avec les deux femmes, il leur offre une bouteille de champagne. Il demande à l'une d'elles Adrienne E... de coucher avec elle et, sur son acceptation, il lui remet 10 fr. ; l'autre femme se retire.

Adrienne E... raconte que C... était extrêmement agité et lui faisait peur. C'est pourquoi elle a, refusé de se coucher avec lui malgré ses prières réitérées, ses nouveaux offres d'argent et de champagne et même ses menaces. Voyant cela il prit du beurre à pleines mains

se coucha sur le ventre et s'enfonça les doigts dans le derrière. Cela a duré une dizaine de minutes. Il m'appela en me disant : « Fais-moi souffrir, fais-moi mourir », Il finit par s'endormir sans avoir eu de rapport avec la fille.

Toute la journée du lendemain (mardi), C... se montre tout désemparé, va d'un débit à l'autre, sans savoir où aller ni que faire. Aux personnes qui l'ont connu, il raconte des histoires inventées sur la vie qu'il avait menée dernièrement, afin de détourner de lui les soupçons possibles.

Mais comme ses allures paraissent bien suspectes à tous ceux avec qui il parlait, l'un d'eux, M. S... qui le connaissait lui dit, à tout hasard, qu'il sait bien ce qu'il a fait. Alors, après une crise de larmes, C... avoue qu'il a fait entrer une petite fille chez ses patrons en leur absence, qu'il a abusé d'elle et qu'il a été surpris de la trouver morte dans ses bras.

Conduit au service de la sûreté par les soins de M. B... son ancien patron qui a été prévenu, notre malade donna une version un peu différente de son acte, tout en avouant que la jeune fille est morte de sa faute et qu'il a tenté de la dépecer.

Après quoi C..., fut transféré à Versailles où il subit les interrogatoires du juge d'instruction et les examens mentaux.

A l'instruction. — C... donne aux divers interrogatoires des versions plus ou moins différentes de son crime, tendant toutes à reconnaître qu'il a entraîné la jeune fille à la maison dans le but d'abuser d'elle, qu'elle est morte de frayeur et qu'il a tenté de la dépecer afin de faire disparaître les traces de son crime.

Sur la demande de son défenseur, C... est soumis à un examen mental par les Docteurs Gilbert-Ballet, Briand et Vigouroux.

Voici les conclusions de leur rapport medico-légal :

« 1° C... n'est pas un aliéné. Ce n'est ni un imbécile, ni un dément, ni un épileptique, et il ne l'était pas au moment du crime.

2° Il a commis l'acte qui lui est reproché sous l'influence d'un état d'excitation érotique qu'on ne peut considérer comme réellement morbide.

3° Il doit donc rendre compte de son crime à la justice.

4° « Mais, d'une part, lorsqu'il a perpétré celui-ci, il « était sous l'influence d'une intoxication alcoolique légère qui n'a vraisemblablement pas été étrangère à « l'excitation génitale qui paraît avoir été le facteur « premier de son acte. »

« D'autre part, C... est, par certains côtés, un anormal ; c'est un émotif, suggestible avec des perversions génitales qu'explique son hérédité pathologique.

« Ce n'est pas un criminel-né, c'est un criminel d'occasion. »

Il y a là de quoi légitimer une certaine indulgence.

Mais voici qu'au moment où il est extrait de la maison d'arrêt pour subir son interrogatoire définitif, C... fait des déclarations nouvelles, déclarations dont jusqu'à présent il n'avait soufflé mot ni au Juge instructeur ni aux médecins aliénistes, ni même à ses conseils, déclarations qu'il a renouvelées, à quelques variantes près, dans son dernier interrogatoire du 1er juin.

« Depuis de longues années prétend-il depuis, notamment, qu'il a vu, étant âgé de 15 ans, dans une foire à Lille, un tableau représentant une femme ayant le derrière coupé, il n'avait qu'un désir en voyant une femme, c'était « de lui couper un morceau de la fesse pour le manger crû. Jamais jusqu'à ce jour, prétend-il, il n'avait pu satisfaire ce désir ; mais plusieurs fois il avait eu l'idée d'attacher une femme par la jambe et de lui couper un morceau de fesse ». Il prétend que le

jour du crime, « il avait bu beaucoup dans l'après-midi », et que, après être rentré à la maison et avoir pris un léger repas, l'idée lui est venue de tâcher de trouver une femme dont la figure lui plairait pour la faire rentrer et lui couper un bout de fesse car « si elle ne lui avait pas plu, il ne l'aurait pas fait. »

A la suite de ces nouvelles déclarations, la défense, par des conclusions écrites sollicite un supplément d'expertise au point de vue mental. Celle-ci fut confiée à nouveau aux soins des experts qui l'ont examiné précédemment. Les conclusions de leur second rapport sont ainsi formulées :

1° « Si les premières explications que C... nous à « fournies sur les actes qui lui sont reprochés sont « exactes, nous n'avions qu'a maintenir les conclusions « de notre premier rapport.

« 2° Si la version fournie à M. le Juge d'Instruction « le 30 mars 1912 est exacte, et nous avons des raisons « de l'admettre, l'inculpé nous apparaît comme un indi- « vidu anormal constitutionnel, présentant des perver- « sions de l'instinct sexuel (fétichisme, sadisme, maso- « chisme).

« 3° C'est pour satisfaire sa passion sadique qu'il au- « rait commis les actes qui lui sont reprochés.

« 4° Il serait dangereux pour la sécurité publique et « devrait être traité comme tel.

« A défaut d'Asile-prison, C... devait être interné « dans un asile d'aliénés ».

Le Juge d'instruction ne se tenant pas satisfait des rapports précédents commit enfin les docteurs Claude, Roubinoviteh et Vallon pour examiner à nouveau C... et formuler des conclusions précises sur sa responsabilité. Leur rapport ayant conclu à l'irresponsabilité, C... fut interné à l'asile de Clermont, où nous l'avons connu, examiné et interrogé plusieurs fois aux côtés de notre chef du service, Monsieur le docteur Thibaud. Or les

résultats de nos examens successifs concordent parfaitement avec ceux des auteurs du rapport médico-légal que nous avons sous les yeux et d'où nous avons puisé une grande partie des renseignements qui précèdent. En particulier son récit du crime tel qu'il nous l'a exposé le lendemain de son entrée à l'asile ne diffère pas d'un mot de celui qui est consigné tout au long dans le rapport. Nous ne pouvons donc mieux faire que de nous reporter encore au rapport de ces aliénistes autorisés pour l'exposé de l'examen de notre malade et de l'histoire de sa maladie.

Examen du malade. — De taille et de corpulence moyennes, la figure régulière, un peu pâle, avec les cheveux et la moustache châtains, C... apparaît bien tel que l'ont dépeint les différentes personnes qui l'ont connu : doux et même timide. Ses oreilles sont mal lobulées et légèrement écartées de la tête.

Les organes génitaux sont normaux.

Il n'existe aucun trouble de la motilité, ni de la sensibilité, soit générale, soit spéciale. Les pupilles sont dilatées mais égales. C... est affecté d'une légère blésité congénitale, qui s'accentue quand il parle un peu vite.

Le docteur Legrand qui a examiné C... a déclaré dans son rapport en date du 8 avril 1912 : « C... porte à la fesse droite, à son quart inférieur, deux cicatrices très anciennes et exactement parrallèles, l'une au-dessus de l'autre, chacune est longue de 1 centimètre sur une hauteur de 3 millimètres. A ce niveau, en tendant la peau, on constate que la peau est blanche, tranchant très légèrement sur la coloration de la peau voisine.

« Ces deux cicatrices peuvent évidemment avoir été faites avec un couteau ou un canif, mais elles peuvent provenir d'écorchures accidentelles. Elles ne sont nullement adhérentes aux plans profonds ».

En outre des cicatrices décrites par le docteur Le-

grand il en existe une autre à la région sus-pubienne. De forme linéaire, elle serait le résultat, nous a dit C..., d'un coup de canif qu'il se serait donné dans une crise d'érotisme.

Histoire de la maladie. — Voici maintenant le récit de ses penchants morbides et de l'acte criminel auquel ils l'ont mené tel qu'il l'a exposé à plusieurs reprises aux experts, et qui concorde en tous points avec ce qu'il a raconté depuis son entrée à l'asile :

« Aussi loin que remontent mes souvenirs, j'ai toujours eu la pensée de la chair. Tout enfant, je m'enfonçais les doigts dans le derrière pour sentir ma chair ; j'avais aussi envie de couper des petits morceaux de chair sur le derrière des cochons vivants pour les manger.

« A l'école, j'avais aussi envie de la chair des garçons de mon âge.

« Après la mort de mes parents, j'avais alors 11 ans, je fus placé dans un orphelinat. C'était une religieuse qui faisait l'école. Elle avait les manches retroussées et j'avais envie de sa chair. Je la regardais souvent et quand elle venait près de moi, mon envie redoublait. J'aurais bien voulu avoir un morceau de son derrière, car elle était très grasse et sa chair devait être très bonne. Je ne sais pas si elle s'apercevait de quelque chose, mais elle n'était pas bonne envers moi et me donnait souvent des coups de règle.

« A l'âge de 13 ans, alors que je ne savais pas encore ce que les hommes font avec les femmes, un jour j'ai fait une longue course sur la route avec une fille de mon âge ; tout le long du chemin j'avais des envies de la faire tomber pour lui enlever un morceau de son derrière et le manger. Je ne sais pas ce qui m'a retenu.

« A cet âge-là, chaque fois que je rencontrais une jeune fille ou une femme dont la chair me plaisait, j'avais

envie d'avoir un morceau de son derrière et de la manger. Je ne pensais pas à autre chose et « jamais je n'ai fait connaître à personne l'envie qui me poursuivait ».

« A partir de 13 ou 14 ans, j'ai commencé à me masturber. Je m'enfonçais les doigts et même un couteau dans le derrière. Une fois que j'avais trop enfoncé le couteau je m'étais fais soigner ; je souffrais beaucoup pour aller aux cabinets. « J'étais très tourmenté à l'idée d'être obligé de dire ce que j'avais fait ; j'avais honte ».

« Vers 16 ans, je suis entré chez M. B... à Lille. Il y avait cinq ou six demoiselles qui couchaient dans une chambre à côté de la mienne. Si j'avais voulu j'aurais pu, de temps en temps, en baiser une, « mais je n'ai jamais aimé cette chose là. » J'avais peur des maladies, je me contentais de me masturber en pensant à la chair de femmes qui me plaisaient.

« Parfois je m'arrachais les poils depuis le derrière jusqu'en haut du ventre ou bien je les rasais avec un couteau à découper et il m'arrivait ainsi de me blesser, ou bien encore je les brûlais.

« Je prenais plaisir à introduire la lame d'un canif ou d'un couteau de poche dans mon derrière, à l'aide d'une glace dans l'intérieur de mon derrière, à m'enfoncer des épingle dans les fesses.

« A la cave je m'assevais sur un couperet, je me frottais sur la lame et ainsi je me faisais décharges.

« Etant à Lille, sur un théâtre à la foire, j'ai vu un tableau représentant une personne qui avait le derrière coupé. C'était ce qui m'intéressait le plus dans toute la fête. je suis allé le voir plusieurs fois, toujours seul. Cela me produisait la même sensation que si j'avais vu une personne vivante : cette chair me faisait envie, j'aurais voulu en goûter.

« A partir de ce moment-là, je me suis mis de loin en loin, à me couper de tout petits morceaux sur mon derrière et à les manger.

« C'est à cette époque que je suis allé pour la première fois dans une maison publique. En y entrant je n'avais pas l'intention de me servir de ma verge, je voulais seulement voir de la chair de femme, j'ai choisi une femme très grosse ; nous nous sommes déshabillés, j'étais heureux de voir sa chair, de la manier, de mordre dedans sur le ventre et sur le derrière. Pour finir elle m'a mis ma verge dans ses parties mais je n'aime pas ça ; je me lavai puis je rentrai de suite chez moi pour me laver de nouveau; j'avais peur d'avoir pris une maladie.

« Pendant que j'étais au régiment je suis allé quelquefois dans les maisons publiques, mais pas une seule fois j'ai introduit ma verge. Mes camarades avaient fini par savoir que je n'aimais pas à mettre ma verge « dedans » malgré que je ne leur aie jamais dit.

« Alors que j'étais ordonnance du Colonel Sch... l'idée m'est venue que je pourrais attacher une femme par la jambe avec une corde et lui couper un morceau de son derrière. C'est un samedi matin, je m'en souviens, que j'ai eu cette pensée en voyant passer une jeune fille dont la chair me faisait envie. Le lendemain dimanche je suis sorti, seul comme d'habitude, muni d'une corde et d'un couteau. Si j'avais rencontré une femme dont j'aurais jugé la chair bonne, je l'aurais attachée, je lui aurais coupé un morceau sur le derrière et je l'aurais mangé. A ce moment je ne pensais pas aux conséquences que cela pourrait avoir pour moi.

« Mais à quelque temps de là, dans une maison, j'ai manifesté à une femme le désir de lui couper un petit morceau de chair ; on m'a fait penser à la Justice et on m'a dit que d'ailleurs si j'avais fait cela je ne serais pas sorti vivant.

« Pendant tout le temps que je suis resté chez M. D... je me suis constamment masturbé plusieurs fois par jour ; le plus souvent étendu comme je vous l'ai

expliqué, avec une glace contre les talons et en me mettant un couteau dans le derrière.

« En dehors de l'idée de la chair, rien ne m'intéressait. Je sortais rarement le dimanche et encore quand mes patrons m'y forçaient, mais toujours seul. Quand je me trouvais devant quelque chose qui aurait dû fixer mon attention, je ne regardais même pas.

« Ma pensée était toute à la chair de femme et je n'avais qu'une envie : manger un morceau de derrière.

« Le jeudi 17 octobre, passant devant un magasin de cordes, j'ai eu l'idée d'en acheter une ; j'en ai choisi une comme celle que j'avais chez le colonel. Je n'avais pas l'intention d'attacher une femme dans la maison mais en dehors. Le soir pour calmer mes idées je me suis masturbé toujours dans la même position et de la même façon que d'habitude.

« Le vendredi j'ai été pris plus fortement de l'envie de voir de la chair, malgré que j'avais beaucoup à faire je n'ai pas pu me retenir et je suis allé dans une maison publique située au coin de la petite-Place. La patronne a fait descendre les femmes, j'en ai choisi une et j'ai pris un verre avec elle, je l'ai fait déshabiller et j'ai manié sa chair comme je faisais toujours, j'ai fini par la baiser. Aussitôt rentré je me suis lavé puis je me suis remis à mon travail.

« Le samedi j'ai travaillé toute la journée et « j'ai bu une grande partie d'une bouteille de punch qui se trouvait dans la salle à manger ». Au moment de dîner, comme je n'avais plus de vin d'office, je suis allé acheter un litre de vin blanc à 14 sous et j'en ai bu une bonne partie ». Le tailleur est venu le soir je lui ai versé dans un verre la fin du litre ; il est resté un bon moment. « Après son départ, l'idée m'est venue de sortir avec la corde et mon couteau ». Je me suis promené, j'ai attendu au coin de la rue pour voir s'il ne viendrait pas une femme. Comme il faisait du vent je suis rentré.

« Le dimanche j'ai continué à travailler. « Vers onze heures je suis sorti, j'ai pris une absinthe au bureau de tabac et une au Sabot d'or ». Je suis allé chez le tailleur il voulait me garder à déjeuner, j'ai refusé ayant encore du travail ; j'ai accepté un verre de bière et aussi un morceau de pâté que j'ai emporté.

« Je suis parti en lui promettant de revenir dîner, je suis rentré à la maison, j'ai mangé le pâté et, « comme il n'y avait plus de vin d'office, j'ai bu une bouteille de Chablis ». J'ai travaillé. Plus tard j'ai fait ma toilette, « j'étais gai, je chantais, ce qui m'arrivait rarement » ; j'étais content d'être avancé dans mon travail.

Je suis allé chez Henry, « il m'a offert un verre de genièvre que j'ai accepté et, pour lui rendre sa politesse, je lui en ai offert un autre. J'ai fumé un cigare. Comme il était encore trop tôt pour aller dîner chez le tailleur je suis rentré à la maison. Je me suis mis sur le pas de la porte à regarder les passants pour me distraire. A ce moment la jeune fille est passée et a remis le journal dans une maison en face. « Alors l'idée m'est venue de la faire entrer, de lui attacher une jambe avec une corde et de lui couper un morceau de son derrière pour le manger ». Je suis descendu sur le trottoir, je l'ai appelée et je lui ai dit que j'allais lui remettre un pourboire. Elle est rentrée, j'ai aussitôt fermé la porte et mis la clef dans ma poche.

Je l'ai rejointe en face de l'escalier qui monte au premier étage ; je l'ai renversée sur les premières marches et maintenue pendant quelques instants avec les doigts de la main gauche allongée sur le cou, je lui ai passé la main sur le derrière et empoigné la chair. Quand je l'ai eu lâchée elle est allée dans la cuisine où il y avait de la lumière. Je me suis déboutonné et je suis allé la rejoindre. Elle était prise de saisissement. Je lui ai demandé si je lui avais fait mal. Elle m'a répondu « non, ce n'est rien ; mais vous êtes donc seul ? » Je lui ai expli-

qué que j'étais en train de terminer les bagages avant d'aller rejoindre mes patrons partis pour Nice. Elle a ajouté : « aujourd'hui je n'ai pas beaucoup de temps, mais je repasserai demain. J'ai répliqué : « Non, ce n'est pas demain, c'est aujourd'hui ». Elle m'a demandé alors : « Mais qu'est-ce que vous voulez me faire ? » Je lui ai répondu : « Je veux vous couper un morceau de derrière » et aussitôt je suis sorti, en fermant la porte, pour aller chercher ma corde et mon couteau. J'ai fermé à clef la porte qui donne sur le jardin dans la crainte qu'elle se sauve par là. J'ai pris un couteau dans la salle à manger et je suis rentré dans la cuisine. Elle ne cherchait pas à se sauver. Je suis ressorti pour aller chercher la corde que j'avais déposée la veille dans ma chambre. Alors que je descendais l'escalier je l'ai aperçue dans le couloir ; en me voyant, elle s'est enfuie ; elle est entrée par la porte de la cave comme elle serait entrée dans une chambre. Je l'ai entendu tomber. Alors, jetant à terre mon couteau et ma corde, je suis descendu, moi aussi, à la cave. En arrivant en bas, comme il ne faisait pas clair, je me suis heurté contre elle et je suis tombé sur elle ; je lui ai causé, elle ne m'a pas répondu. Je suis remonté, j'ai allumé une bougie dans la salle à manger et je suis redescendu avec. Au bas même de l'escalier cette fille était étendue à terre sur le côté gauche le bras en dessous d'elle. Je ne la croyais pas morte. J'ai essayé de la relever en la prenant au-dessus des bras ; elle se laissait aller. Je l'ai replacée à terre. Voyant qu'elle ne donnait plus signe de vie, j'ai mis mon oreille sur sa poitrine ; son cœur ne battait plus ; je suis presque sûr qu'elle était morte. Alors j'ai voulu passer mon idée, je l'ai tirée du passage, je l'ai mise sur le ventre, j'ai relevé ses robes et je me suis amusé sur son derrière avec mes mains et avec ma bouche pendant un moment. Je suis remonté chercher mon

couteau et je lui ai coupé un gros morceau de chair et, sur ce gros morceau, j'en ai coupé un petit que j'ai goûté. Cela me rendait heureux et me faisait décharger. Je me suis amusé avec le gros morceau puis je l'ai mis dans ma poche.

Alors l'idée m'est venue de porter le corps dans la rue et de lui donner un coup de couteau au cou pour faire croire que la jeune fille avait été attaquée par des rôdeurs. D'autre part je ne voulais pas, si on venait à savoir que c'était moi, qu'on pût croire que je l'avais fait souffrir en lui coupant un aussi gros morceau de chair alors qu'elle était vivante. Je lui ai donc enfoncé un couteau dans le cou. Cela fait, j'ai voulu l'emporter, je l'ai prise dans mes bras, mais je ne pouvais pas la remonter car elle était trop lourde et trop encombrante. Je n'avais plus qu'un moyen, c'était de lui couper les jambes, et de l'emporter en deux fois. Je l'ai donc reposée à terre, à la même place, sur le ventre pour revoir son derrière.

J'ai commencé à la couper par le trou du derrière. J'en ai fait tomber un petit morceau dont je me suis amusé à brûler les poils à la flamme de la bougie. Du trou du derrière je suis revenu avec mon couteau sur le trou du devant. La partie que j'ai enlevée ainsi, je ne me rappelle pas ce que j'en ai fait. J'ai d'abord cru que je l'avais jetée dans les cabinets mais comme on ne l'y a pas trouvée, pas plus que dans la cave, je l'aurais certainement emportée avec le corps. Car si j'avais du plaisir avec le morceau de fesse, de ces parties-là je n'en aurais pas voulu.

Après j'ai essayé de détacher les jambes ; j'ai fait tout ce que j'ai pu avec mon couteau ; voyant que je n'y arrivais pas, je suis allé chercher le hâchoir ; je ne m'en suis pas beaucoup servi parce que j'ai vu que j'abîmais trop le corps, car il fallait absolument que je l'emporte. J'ai donc pris un panier à la cave, je l'ai mis dedans, je l'ai recouvert avec une enveloppe de la salle

à manger et, avec bien de la peine, je l'ai remonté. J'ai traîné le panier dans la rue à une certaine distance, j'ai déposé le corps et je suis rentré en emportant le panier et l'enveloppe.

Ayant mis ma main dans ma poche, j'ai trouvé le morceau de chair. Il y avait du tabac de collé dessus ; je l'ai enlevé, car cela aurait pu donner des soupçons sur un fumeur. J'ai palpé le morceau mais ce n'était plus la même chose. « J'ai pensé que c'était la chair d'une personne qui était morte. J'ai jugé que c'était mon devoir de le rapporter ». Je l'ai mis dans ma poche tout en le tenant dans la main et je suis allé le placer sous les jupes de la jeune fille.

Les auteurs du rapport médico-légal sont revenus par la suite à la charge, interrogeant minutieusement C... un grand nombre de fois à intervalles intentionnellement éloignés, dans le but de lui faire compléter ses déclarations ci-dessus, préciser certains détails et aussi dans l'espoir de le mettre en contradiction avec lui-même.

Voici quelques-unes de leurs questions et ses réponses:

D. — Comment vous est venue la pensée de la chair, pour employer vos expressions ?

R. — Cette idée m'est venue toute seule. Enfant, je pensais à la chair des cochons, plus tard à celle des femmes. Depuis bien des années j'ai la hantise de manger un morceau de derrière de femme.

D. — Cette idée devait vous paraître étrange, vous deviez faire des efforts pour la chasser ?

R. — Non cette idée me paraissait naturelle mais le désir me révolutionnait.

D. — Qu'éprouviez-vous ?

R. — J'entrais en érection et alors je me masturbais.

D. — Vous aviez donc ce soir-là très envie de la chair de femme ? Pourquoi ?

R. — Depuis quelques jours j'étais plus épris. « Je travaillais plus que d'habitude et *je buvais aussi davantage. Quand j'ai bu, l'idée de la chair est plus forte. Je n'étais pas saoûl mais j'étais très excité par la boisson.*»

D. — Vous prétendiez que vous vouliez seulement couper un petit morceau de chair à la jeune D... et la renvoyer ensuite. Mais elle vous aurait dénoncé ?

R. — Je n'y ai pas pensé. Quand j'avais l'idée de la chair je ne pensais pas à autre chose.

.....

D. — Du reste, tout ce que vous nous avez dit au sujet de votre envie de la chair de femme, vous n'en avez pas soufflé mot au juge d'instruction ni à qui que ce soit pendant cinq mois. C'est étrange et on a le droit de se demander si vous ne racontez pas une histoire inventée de toutes pièces ?

R. — Je n'osais pas. J'avais la honte de me faire connaître. Jamais je n'aurais osé parler de ça ni à mes parents ni à personne. Quand on m'a demandé pourquoi il manquait un morceau de la fesse j'ai eu, un moment, envie de tout dire, mais j'avais la crainte, la pudeur.

D. — Qu'est-ce qui vous a décidé à vous faire connaître ?

R. — Je ne saurais vous dire.

D. — La veille du jour où vous avez commis les actes qu'on vous reproche, le samedi 21 octobre qu'avez vous fait dans la soirée ?

R. — Je suis sorti avec une corde et un couteau, le même grand couteau à découper dont je me suis servi le lendemain pour la jeune fille. J'aurais rencontré une femme dont la chair m'aurait convenu, je l'aurais attachée et coupée, mais il était trop tard. Je n'ai rencontré aucune femme, je suis rentré.

D. — Est-ce qu'avant ou après vous n'avez pas été au Sabot d'Or.

R. — Je ne m'en souviens pas mais j'y suis allé plusieurs fois les jours précédents.

D. — Le garçon dit vous avoir vu ; si vous ne vous souvenez plus d'y être allé, c'est peut-être que vous étiez ivre ?

R. — Non, je n'étais certainement pas ivre.

D. — Après que vous avez eu porté le cadavre dans la rue, il paraît que vous vous êtes mêlé à la foule et que vous ne paraissiez pas du tout ému ?

R. — C'est vrai, j'ai parlé à des personnes pour éviter les soupçons sur moi. Cela n'empêchait pas que je regrettais ce que j'avais fait. Quand je suis allé porter l'enveloppe et une chemise boulevard de la Reine, je suis passé devant le kiosque de journaux, où travaillait la jeune fille ; eh bien, j'étais très ému.

. . . . . .

D. — En résumé, pour satisfaire votre envie de manger de la chair de femme vous avez tué une malheureuse jeune fille. C'est abominable.

R. — Je n'ai pas agi par méchanceté. Cette femme a trouvé la mort à cause de moi, mais je ne voulais pas sa mort, je voulais seulement un morceau de sa chair, je l'aurais laissé partir ensuite. Je l'ai fait mourir de peur.

D. — Que vous l'ayez fait mourir de peur ou autrement elle n'en est pas moins morte par votre faute.

R. — Mon cas est malheureux et grave ; je ne voulais pas sa mort, j'en suis coupable.

D. — Avez-vous au moins des regrets ?

R. — Oh oui ! je regrette pour elle, pour ses parents, et pour les miens.

D. — On ne le dirait pas ; vous avez constamment le sourire sur les lèvres ?

R. — C'est une habitude ; ça ne prouve pas que je ne regrette pas.

Voici enfin quelques passages des conclusions dés

experts, choisis parmi les plus importants.

« Telle est l'histoire de C... C'est celle d'un psychopathe sexuel, d'un homme adonné à l'onanisme, n'aimant guère dans la femme que la région de la fesse (fétichisme) éprouvant de la volupté à mordre, à couper la chair de la femme (sadisme), à se faire souffrir lui-même (masochisme). »

« Tout d'abord une remarque s'impose. La pensée de la chair, pour employer l'expression de C..., n'a pas revêtu chez lui les caractères de l'obsession, mais plutôt de l'idée fixe. Il n'a point lutté contre cette pensée, il n'a point tenté de la repousser comme absurde, déraisonnable, répugnante, comme étant en discordance avec sa mentalité, son moi ; il l'a, au contraire, acceptée comme naturelle, en concordance avec ses autres idées, si bien qu'elle s'est identifiée avec sa conscience. »

.....

« C... avait donc été quelquefois consommer au Sabot d'Or. Il assure en outre, que, chez le docteur D..., travaillant depuis quelques jours plus que d'habitude il avait bu aussi davantage et que *lorsqu'il boit, sans même être ivre, son idée de la chair est plus forte.* De fait, le docteur D... l'a vu en état d'ivresse prononcée, le 18 octobre, quatre jours par conséquent avant le crime. »

Monsieur le Juge d'Instruction a établi que le jour du crime C... n'était pas ivre, mais il semble bien que sans être en état d'ébriété, il avait ce jour-là, ainsi que le jour précédent, fait, des boissons alcooliques, un usage plus large que de coutume et il pouvait bien de ce fait être excité au point de vue génital. Pas n'est besoin que des excès alcooliques aient été poussés jusqu'à l'ivresse pour provoquer l'excitation sexuelle ; d'autre part quand il y a ivresse, ce n'est pas au cours de celle-ci que le sens génital est surtout excité mais plus tard, le lendemain, l'homme ivre est souvent incapable d'entrer en érection. »

Il nous reste peu de chose à ajouter aux extraits du rapport si important et si approfondi que nous venons de reproduire. Peut-être même leur avons-nous donné des dimensions trop considérables et notre observation s'en trouve-t-elle un peu alourdie, dans le cadre restreint de notre travail ; on voudra bien nous pardonner en faveur de l'intérêt considérable qu'offre en elle-même l'observation que nous rapportons.

Nous nous permettrons seulement de placer une remarque au sujet de l'interprétation de la nature de l'idée qui hantait le cerveau de notre malade. Les auteurs du rapport ne la font pas rentrer dans le cadre des « obsessions » parce que C... déclare qu'il n'avait jamais lutté contre cette idée qu'il considérait comme « toute naturelle ». C'est cette même réponse que le malade nous a donnée à nos demandes réitérées. Pourtant, il nous semble difficile dans ce cas d'expliquer pourquoi il a eu tant de honte à s'ouvrir de ses penchants à qui que ce soit, au point qu'il les a cachés soigneusement pendant plus de cinq mois à ses défenseurs et aux experts eux-mêmes. On n'a aucune raison de cacher aux magistrats et aux médecins une idée qu'on trouve toute naturelle, surtout si la révélation de cette idée, est favorable aux intérêts de l'accusé.

Il nous semble donc plus rationnel d'admettre que, arrivé à un certain âge, C... se rendait bien compte de la nature étrange et « anti-naturelle » de son idée, et qu'il devait même y avoir une certaine lutte dans sa conscience. Mais, d'une part, l'intelligence de notre malade

n'est pas assez développée pour lui permettre une « introspection » rigoureuse dans ses propres sentiments. D'autre part la volonté n'a jamais été bien forte chez lui et ses idées morbides ont germé dans son esprit alors qu'il était bien jeune encore. De sorte que la lutte a certainement été trop faible pour impressionner efficacement la conscience du sujet.

Quoi qu'il en soit, il nous suffit de constater que cette idée fixe, obsédante ou non, ce désir qui occupait l'esprit du malade toute sa vie est resté à l'état théorique pendant très longtemps et n'a abouti à l'acte criminel qu'à la suite d'excès alcooliques considérables. Le malade a déclaré aux experts et à nous même que « quand il avait bu » son idée était plus forte. Sur notre demande il a ajouté que chaque fois qu'il se trouvait obligé d'aller dans une maison publique, ou qu'il sortait avec « sa corde et son couteau » à la recherche d'une victime, c'était encore « quand il avait bu plus que d'habitude ». Enfin, le long exposé des circonstances qui ont précédé le crime montrent avec évidence la part importante que l'alcool y a pris.

Depuis qu'il est à l'asile, l'état d'esprit de notre malade paraît très amélioré. Au début, il se masturbait plusieurs fois par jour en pensant à la « chair ». Mais depuis quelque temps la fréquence de ces actes a beaucoup diminué et, actuellement, il y a déjà vingt jours qu'il ne s'est pas livré aux pratiques solitaires.

Il est certain que les événements tragiques, le long

isolement et les leçons quotidiennes de notre chef ont forcé le malade à réfléchir sur son cas et à faire un effort pour s'améliorer. Mais n'est-il pas permis d'attribuer aussi une certaine influence à l'abstinence rigoureuse de vin et de tout alcool dans laquelle le malade se trouve forcément à l'asile ?

CONCLUSIONS

1° L'Alcool est un facteur de nocivité très important dans les Obsessions impulsives.

2e Il intervient souvent comme « appoint » pour faire traduire en actes des obsessions qui sans lui seraient restées à l'état « théorique ».

3° Il peut « créer » des obsessions impulsives chez des individus n'en présentant jamais en dehors de son usage. Nées sous son influence, celles-ci aboutissent rapidement à l'acte après une lutte à peine ébauchée, « les fonctions inhibitrices du sujet étant affaiblies par le toxique ». Souvent même la conscience de l'individu assiste à la conception et à l'exécution immédiate de l'acte sans que sa volonté y oppose la moindre résistance.

4° Au cas d'absorption trop massive du toxique, surtout s'il y mêle la liqueur d'absinthe, le sujet exécute ses actes impulsifs sans aucune conscience et, le lendemain, ne se souvient plus de rien.

5° Enfin, les sujets très tarés héréditairement offrent une susceptibilité toute particulière à l'égard des liqueurs

alcooliques, l' « absinthe » surtout. Ceux-ci, quelquefois sous l'influence d'une dose minime, présentent des réactions impulsives très violentes et dangereuses. Ces cas *en dehors de tout délire* réalisent les formes « motrices » des ivresses anormales ; agressive, excito-motrice et pseudo-rabique.

Vu :
Le Président de Thèse,
GILBERT BALLET.

Vu :
Le Doyen,
LANDOUZY.

Vu et permis d'imprimer
Le Vice-Recteur de l'Académie de Paris,
L. LIARD.

BIBLIOGRAPHIE

Richet : L'homme et l'Intelligence, 1884.

Magnan : Les Exhibitionnistes. Arch. d'Antropol. crimin. 1890.

P. Garnier : La folie à Paris. 1890.

G. Ballet : Dégénérescence mentale, in Traité de Méd. de Charcot et Bouchard. 1894.

Forel : Die Rolle des Alkohols bei sexuellen Perversionnen. Deutsch. med. Wochenschr. 1894, n° 52.

Bourdin : De l'Impulsion et de ses rapports avec le Crime. Thèse de Paris. 1894.

Pribat : Exhibitions chez les Epileptiques. Th. de Paris. 1894.

Schmiedberg : Lehrbuch der Arzneimittellehre. Leipzig, 1895.

Carrier : Contrib. à l'ét. des Obsessions homicide et suicide. Th. de Paris 1899.

Krafft-Ebing : Méd. légale des Aliénés. Traduit par le Pr. Remond. 1900.

Id. Obsessions sexuelles. Congr. internat. de Méd. Paris 1900. (Compte-rendu, p. 430).

Pitres et Régis : Les Obsessions et les impulsions. Paris, 1902.

Dr G. Dromard : Les alcoolisés non alcooliques. Th. de Paris 1902.

Traité de G. Ballet 1903 : Arnaud, article : Obsessions et Vallon : observation d'un exhibitionniste alcoolique. Livre X.

Triboulet, Mathieu et Mignot : Traité de l'alcoolisme. Paris 1905.

Régis : Précis de Psychiâtrie 1906.

P. Janet : Les obsessions et la Psychasténie. Paris 1908.

— Les Nevroses. Paris 1910.

Ley et Charpentier : L'alcool et la criminalité. Congr. des alién. et neurol. de France. XX^e session Bruxelles 1910.

Dr Simonin, professeur au Val-de-Grâce : La crise excito-motrice de l'ivresse dans l'armée. Rapp. au même congrès et Ann. d'hyg. publ. et de méd. lég. 1910, II. p. 246.

Dr Haury : Les Fugues dans l'armée, (désertions, absences illégales). Congr. des méd. aliénistes, etc. Nantes, 1909. C. rendu, p. 68.

Dupré : Homicide par suggestion. Arch. d'anthropol. crim. 1911.

Truelle : Impulsions homicides et suicide d'origine alcoolique. Présentation de mal. à la Soc. clin. de Méd. mentale. Ann. Méd. psychol. 1912. I, 52.

P.-L. Ladame : Alcool et Exhibitionnistes. Arch. d'anthropol. crimin. Avril 1913.

Dans le même numéro : Olof Kinberg : Alcool et Criminalité

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 9

PREMIÈRE PARTIE. — Considérations pathogéniques

CHAPITRE I. — Obsessions et impulsions 17

CHAPITRE II. — Action de l'alcool sur le système nerveux. 25

DEUXIÈME PARTIE. — Etude clinique

CHAPITRE I. — Des ivresses anormales 35

CHAPITRE II. — Obsessions impulsives proprement dites.. 44

OBSERVATIONS 55

CONCLUSIONS 105

BIBLIOGRAPHIE 107

Imprimerie spéciale de la Librairie Ollier-Henry
26, Rue Monsieur-Leprince. — Paris.